UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

# La voie religieuse de la participation politique à travers les organisations non gouvernementales confessionnelles. Le cas du Burundi» (1962-2004)

**Harerimana, Servat; Sous la direction de : Professeur Nicodème BUGWABARI**

**2007**
UB, Faculté des lettres et sciences humaines
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1341

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

# UNIVERSITE DU BURUNDI
## FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
## DEPARTEMENT D'HISTOIRE


# « LA VOIE RELIGIEUSE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE A TRAVERS LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES CONFESSIONNELLES. LE CAS DU BURUNDI »


Par

**Servat HARERIMANA**


Sous la direction de :
Professeur Nicodème BUGWABARI

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire

Filière : Science politique


Bujumbura, Janvier 2007

## DEDICACE

A ma Mère Christine,

A ma Famille,

Pour tous leurs sacrifices,

A mon Fils Axel,

A tous mes Connaissances,

Je dédie ce mémoire.

**REMERCIEMENTS.**

Le présent travail a abouti grâce au concours de certaines personnes auxquelles nous exprimons notre sincère gratitude.

Nos remerciements s'adressent plus particulièrement au promoteur de ce mémoire, le professeur Nicodème BUGWABARI, dont les conseils, la rigueur et les critiques nous ont guidé dans nos recherches.

Nos remerciements s'adressent également aux professeurs de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH) en particulier ceux du département d'Histoire qui nous ont formé durant notre cursus académique.

Qu'il nous soit encore permis d'évoquer tous les responsables qui nous ont facilité l'accès à la documentation et sans leur collaboration, le présent travail n'aurait jamais vu le jour. Nous songeons en particulier aux responsables du CED-Caritas, de la CEPBU et de l'ODAG. La compréhension et la bienveillance qu'ils ont témoigné à notre égard, nous ont donné la force de poursuivre nos investigations.

Enfin, que toutes les personnes qui nous ont soutenu moralement ou matériellement y trouvent notre profonde gratitude.

Servat HARERIMANA.

## SIGLE ET ABREVIATION

- ADEEP : Association d'Entraide des Eglises de Pentecôte
- AGR : Activités Génératrices de Revenus.
- ASBL : Association Sans But Lucratif
- ASDI : Agence Suédoise pour le Développement International
- BNEC : Bureau National d'Education Catholique
- CED : Centre d'Entraide et de Développement
- CEPBU : Communauté des Eglises de Pentecôte du Burundi
- FMI : Fonds Monétaire International
- MLS : Mission Libre Suédoise
- ODAG : Organisation pour le Développement de l'Archidiocèse de GITEGA
- ONG : Organisation non gouvernementale
- ONU : Organisation des Nations Unies
- OCDE : Organisation de Coopération et de Développement économique
- PAS : Programmes d'Ajustement Structurel
- RCE : Régie Communale de l'Eau
- UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

## TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....i
REMERCIEMENTS.....ii
SIGLE ET ABREVIATION.....iii
TABLE DES MATIERES.....iv

0. INTRODUCTION GENERALE.....1
0.1.Problématique.....1
0.2.Méthodologie générale.....3
0.3.Articulation du sujet.....4

**CHAPITRE I. APERCU THEORIQUE SUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.....5**

**0.Introduction.....5**

**A. BREF APERÇU SUR CERTAINS CONCEPTS.....6**

**1. Organisation Non Gouvernementale.....6**

a. Définition.....6
b. Origine.....6
c. Mission.....8
d. Place.....8
e. Rôle.....9

**2. Laïcité.....10**

a. Définition.....10
b. Histoire de la laïcité.....11
c. Tolérance religieuse.....11
d. Liberté religieuse.....12

**3. Le libéralisme.....13**

**B. DIFFICULTES POLITIQUES ET ECONOMIQUES.....14**

**1. Difficultés politiques.....14**

a. Situation d'injustice.....14
b. Droits de l'homme et situation de violence.....14
c. Collusion du temporel et du spirituel.....15

**2. Difficultés socio-économiques.....16**

**a. Les problèmes sociaux.....16**

1° Activités socio-culturelles des organisations religieuses.....17
2° Action de l'Eglise au plan social.....17
3° Eviter la confusion de deux royaumes (temporel et spirituel).....18

**b. Les problèmes économiques.....18**

**C. ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE : Acteur incontournable.....20**

1. Evolution des modèles d'aide internationale.....21
2. Aide non gouvernementale.....22
3. Les sources de financement : contournement de l'Etat.....22
4. L'Etat et les relations internationales des Organisation Non Gouvernementale.....23

**CHAPITRE II. REALISATIONS CONFESSIONNELLES POUR LA « PROMOTION HUMAINE INTEGRALE ».....25**

**0.Introduction.....25**

A.. Motivation : Essai de remèdes à la crise socio-économique.....26
B. Réalisations socio-économiques pour le développement intégral : cas du CED-Caritas et de la CEPBU.....27

**1. Présentation sommaire de ces deux ONG.....27**

**2.Le secteur de la santé.....28**
a. CED-Caritas.....28
b. CEPBU.....30

**3. Le secteur de l'éducation.....31**
a. CED-Caritas.....31
b. CEPBU.....32

**4. Rapports entre Organisation Non Gouvernementale et Etat en matière de développement.....33**

a. Dualité des deux pouvoirs.....33
b. Le développement du monde rural.....34

1° CED-Caritas.....34
2° CEPBU.....34
c. Lacunes de ces projets.....35

C. Organisation Non Gouvernementale Confessionnelle comme aiguillon de la société civile.....35

1.ONG Confessionnelle comme lieu de structuration de la société civile.....36
2.ONG Confessionnelle comme « groupe de pression ».....37

**CHAPITRE. III. ONG CONFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF : « CAS DE L'ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AARCHIDIOCESE DE GITEGA ».....42**

**0. Introduction.....42**

**A. Déontologie de l'ODAG.....42**
**B. La Géographie de l'intervention.....43**
1. Types de population à aider.....44
2. Types d'aide.....44

a. Aide au développement économique.....46
b. Aide au développement social.....48

**C. Rôle de l'ODAG dans la mobilisation pour le développement.....49**

**1.Appui à la naissance des Associations.....50**
a. La stratégie de l'ODAG.....51
b. Le rôle des responsables des Associations.....51
c. Relations des Associations avec les autres partenaires.....52

**2. Appui à l'action des associations.....52**

a. Appui à la consolidation de l'autonomie des Associations.....52
b. Appui aux actions économiques des Associations.....53
c. Appui aux capacités d'évaluation.....53

**3.Obstacles à la promotion des Associations locales.....54**

a. Obstacles endogènes.....54
b. Obstacles exogènes.....54

**D. Méthodologie d'appui aux associations : moteur du développement local**.....55

1. Le travail d'accompagnement.....55
2. L'extension des relations au delà du niveau local.....55
3. Promouvoir la durabilité et la reproduction.....56
   a. Le rôle potentiel de l'Etat et des agences d'aide.....56
   b. La communication et l'Education.....56

**CONCLUSION GENERALE**.....**58**

**Bibliographie**.....**61**

# 0. INTRODUCTION GENERALE

## 0.1. **Problématique du sujet.**

Depuis l'époque monarchique, le Burundi a été toujours un pays profondément religieux. Le pouvoir religieux était toujours aux côtés du pouvoir politique. Cette situation a continué même sous la colonisation, mais cette-fois-ci, c'était avec les missionnaires.

A l'indépendance, cette collaboration a continué. Mais elle a connu des hauts et des bas à certaines périodes de l'histoire du Burundi. Les Eglises, surtout chrétiennes, se sont très bien implantées au Burundi. Et, en conséquence, la religion traditionnelle a presque disparu dans la société burundaise. Ces Eglises ont été très présentes dans la société surtout au niveau des activités socio-économiques comme l'éducation, la santé, l'encadrement de la jeunesse, l'emploi, etc. Bref, elles restent dynamiques dans la société.

> *« Le champ religieux représente, en Afrique, un horizon inéliminable et donc incontournable dans l'analyse et la compréhension des sociétés actuelles »*[1]

Pour notre cas, leur omniprésence dans la vie nationale nous a donné l'idée d'étudier leur participation politique à travers les organisations non gouvernementales (ONG) confessionnelles. La politique internationale et le développement de certaines idéologies, telles que le libéralisme et la démocratie, accroissent les interventions des Eglises dans la société.

Le retour du politique en tant que moteur de l'Histoire témoigne de l'expansion de l'idéologie libérale après que l'effondrement des régimes communistes ait entraîné celui des théories dont ils se réclamaient. Au tournant des années 1990, l'Afrique semblait prendre un nouveau départ. Dans un discours à la Baule en juin 1990, le Président français Mitterand incita les Etats francophones à s'engager résolument dans la voie de la démocratie.
Le Burundi ne devait pas être un îlot de particularités. Il s'est rallié au processus démocratique. Mais cette transition démocratique s'est effectuée sur un terrain mal préparé et a généré des conflits qui ont abouti à une guerre civile.

Face à cette situation de turbulence, la religion s'est montrée dynamique par un phénomène auquel il faudrait accorder de l'importance : celui du foisonnement d'organisations non gouvernementales (ONG) confessionnelles. Leur action caritative et/ou développementale complète l'œuvre missionnaire des Eglises quand elle ne la précède pas.

---

[1] MBEMBE (A)., Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale, Paris, Karthala, 1988, p18

Cette prolifération d'ONG confessionnelles, amorcée dès les années 1950, s'est amplifiée depuis l'instauration du pluralisme politique des années 1990 et l'explosion du mouvement associatif qui en a été un des effets induits. Les Eglises interviennent par ONG interposées sur le plan socio-économique en finançant les réalisations concernant la santé, l'éducation, le logement, l'aide humanitaire, etc.

Le terrain politique est l'un des terrains où les Eglises sont intervenues. En Afrique, autour des années 1990, les « Conférences souveraines nationales » sont en vogue. Les responsables d'Eglises se sont proposés comme médiateurs comme ce fut le cas du Bénin, du Congo, du Zaïre de l'époque. Au Burundi, par exemple, l'Eglise catholique s'évertuait à accompagner le processus démocratique.

Corollairement à cette évolution de la politique internationale, le Burundi s'est préparé au multipartisme. Mais au nom de la laïcité de l'Etat à la française, était interdit tout parti politique à caractère religieux.

> *« les partis monarchistes, les partis à base ethnique, régionale, confessionnelle, étaient bannis par le projet de constitution ».*[2]

A ce sujet, les Burundais avaient compris le message de NYERERE aux Tanzaniens :

> *« Ne mélangez pas religion et politique. »*[3]

Cette transition démocratique semblait bien réussie mais la tentative de coup d'Etat avortée entraîna une guerre civile. Le pays tomba dans le chaos institutionnel. A ce moment, commença l'action diplomatico-politique des prélats tant catholiques que protestants auxquels s'associèrent les représentants des ligues des droits de l'homme.
Sur le plan local, les Eglises ont essayé d'atténuer la crise en s'engageant de leur propre initiative dans la pacification.

Avec la guerre civile, le compte à rebours commence pour les Eglises car le secteur socio-économique est durement éprouvé. Le pays était saccagé, les infrastructures socio-économiques détruites. Les Eglises étaient alors face à leurs responsabilités.
Dans ce contexte, prolifèrent les ONG d'obédience religieuse afin de secourir la population sinistrée, reconstruire le pays, émettre et soutenir les projets de développement. Bref, ces ONG devraient couvrir les fonctions socio-économiques naguère réservées aux pouvoirs publics.

---

[2] MANIRAKIZA (M), Burundi. Quand le passé ne passe pas 1987-1993, la longue vue, 2002, p.49

[3] NYERERE (J) Cité par CONSTANTIN (F) et COULON (C), Religion et Transition démocratique en Afrique, Paris, Karthala, 1997, p.9

La crise de l'Etat, surtout dans sa fonction tribunitienne, et l'idéologie libérale vont donner carte blanche aux ONG religieuses à se substituer à l'Etat dans certaines de ses fonctions régaliennes.

Ce déplacement du prosélytisme religieux sur le terrain socio-économique a posé un certain nombre de questions :
La première concerne les objectifs que se donne l'ONG religieuse. Derrière la rhétorique du développement, en effet, faut-il soupçonner l'existence d'une concurrence inavouée entre ONG d'obédiences confessionnelles différentes ?
Dans ce cas l'ONG, n'aurait plus pour finalité ultime le développement, mais l'instrument d'une stratégie d'évangélisation et/ou d'islamisation ?

La deuxième conduit à s'interroger sur l'articulation entre action des ONG et politiques étatiques de développement. Cela est d'actualité vu les politiques actuelles de désengagement de l'Etat, la privatisation de l'essentiel de ses fonctions socio-économiques. Achille MBEMBE le souligne bien :

> *« L'Eglise ne se contente plus seulement de certaines tâches dites de suppléance. Le retrait de l'Etat des espaces qu'il occupait jusqu'à présent et à sa mise sous surveillance économique par le biais des P.A.S fait que dans certaines régions, les Eglises tendent à récupérer les fonctions qui dépassent largement celles qu'elles s'octroyaient traditionnellement, au nom du devoir de charité et de compassion. »* [4]

Enfin, à voir la contribution de ces ONG confessionnelles au plan local, dans la promotion des initiatives communautaires, dans la responsabilisation des populations et des acteurs qui organisent la société civile, ces ONG religieuses vont être des éléments clés dans la structuration de la société civile.

## 0.2. Méthodologie.

Le cadre théorique de notre travail s'inspirera de la théorie structuro-fonctionnaliste d'ALMOND G. et POWELL B. Selon cette théorie, chacun doit se poser une question :

« Quelle fonction est remplie par quelle structure ? »
cela veut dire que, pour notre sujet, l'Etat doit assurer les fonctions qui lui sont propres, surtout régaliennes, et les Eglises, directement et/ou à travers leurs ONG confessionnelles, doivent épauler le gouvernement dans les tâches qui ne gênent pas la souveraineté nationale.

---

[4] MBEMBE (A), « L'argument matériel dans les Eglises Catholique d'Afrique : le cas du ZIMBABWE (1975-1987 » in politique africaine n°35, 1989, p.52

A l'aide de cette approche fonctionnelle, l'Etat et les Eglises doivent coopérer chacun selon le statut qui régit son rôle. Cela permettra l'harmonie sociale.

La transposition de cette approche sur la voie religieuse de la participation politique à travers ses ONG confessionnelles nous permettra de comprendre et d'interpréter leur rôle dans la société. Il s'agira aussi de voir si dans leur participation, elles sont rationnelles en finalité et/ou en valeur selon les expressions de Max Weber.

Pour réaliser ce travail, nous avons recouru aux sources essentiellement écrites ainsi qu'à quelques entrevues. Les premières sources sont constituées des ouvrages généraux qui nous ont donné des concepts opératoires, les mémoires, les revues, les fonds d'archives de ces ONG et d'autres publications.
Dans cette même logique, quelques entretiens ont été réalisés, mais seulement avec les hauts responsables de ces ONG et organisations paysannes.

Cependant, nous avons rencontré de sérieux problèmes liés à la documentation et aux contraintes de terrain. En effet, nous nous sommes heurté à l'incompréhension et à la méfiance de la part des responsables des ONG, nous contentant seulement de quelques archives et rapports d'activités. La visite de terrain pour « les organisations paysannes » a été difficile à cause de la dispersion prononcée de ces dernières, du caractère évasif de leurs responsables et des moyens très limités.

### 0.3. **Articulation du sujet.**

Le premier chapitre va traiter des origines, des concepts clés et des idéologies qui ont conduit à la création et à l'évolution des ONG confessionnelles.

Le second chapitre traitera des différents domaines d'intervention de ces ONG confessionnelles. On essaiera de relever et de montrer l'action de certaines ONG confessionnelles dans les secteurs socio-économiques pour le « développement intégral de l'homme. »

Le troisième et dernier chapitre, étudiera l'exemple d'une ONG confessionnelle travaillant sur le terrain. C'est une sorte d'illustration, de démonstration d'une assise d'une ONG d'obédience confessionnelle sur tous les secteurs de la société.

# CHAPITRE I. APERCU THEORIQUE SUR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.

## 0. Introduction.

Les Eglises interviennent en tant que corps social dans la société globale. Les Eglises poursuivent leur mission par l'intermédiaire des laïcs engagés dans les structures sociales. Elles élaborent aussi, à l'usage de leurs fidèles, une éthique sociale en accord avec leurs options doctrinales. Elles organisent aussi leurs adeptes dans des réseaux forts, chargés de mettre en œuvre leur conception du monde :

> *« Des mouvements chrétiens sont nés, soucieux d'étudier et de diffuser ce qu'on a appelé «la doctrine sociale de l'Eglise.» Ces mouvements existent également dans les Eglises protestantes et le conseil œcuménique entretient un département « Eglise et société » qui met l'accent sur les problèmes de l'Ethique sociale.[...] Les chrétiens de toutes latitudes sont de plus en plus nombreux à considérer comme exigence de leur foi religieuse leur engagement dans les luttes sociales.»* [5]

Dans ce contexte, les Eglises du Tiers-Monde sont interpellées plus que les autres. Parce qu'il y règne misère, pauvreté, guerre, injustice, etc. Bref, beaucoup de défis à relever. Les Eglises ayant constaté et compris ce manquement, ont cherché à s'y investir en créant des structures d'intervention, à savoir les ONG qui leur sont affiliées. Car :

> *« Les enfants nés selon le dessein providentiel sur le monde doivent pouvoir subsister et vivre décemment. »*[6]

Selon Mgr Bernard BUDUDIRA, l'Eglise catholique burundaise avait bien compris ce problème :

> *« l'Eglise a un message et un enseignement à donner aux chrétiens et aux hommes de bonne volonté oeuvrant dans le domaine socio-politique. Elle se doit de traduire le message évangélique pour guider les fidèles dans leur effort de mettre en place un environnement politique et économique plus juste et propice pour la sécurité et le développement de tous »* [7]

---

[5] Encyclopédie de la sociologie. Le présent en question, librairie Larousse, 1975, p376

[6] L'HUILLIER (F), « Les institutions internationales et transnationales, Paris, p.U.F, 1961, p.124

[7] BUDUDIRA (B), « les Eglises de la sous-*région des Grands-Lacs et le Pluralisme politique. » in Au cœur de l'Afrique. N°2, 1993, p. 16

## A. BREF APERCU SUR CERTAINS CONCEPTS

### 1. ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE

#### a. Définition.

Le Phénomène « ONG » a des origines illustres et fort anciennes (ordres religieux, sociétés de pensée, ligues ou gildes de marchands). Certes, l'expression « organisation non gouvernementale » est en vogue depuis les années 1990. Elle est sujette à diverses définitions.

> Par ONG, « *On entendra tout groupement, association ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à différents pays en vue de la poursuite d'objectifs non lucratifs.* » [8]

La Banque mondiale considère comme « ONG » tout groupe ou institution indépendante des pouvoirs publics qui a une vocation humanitaire ou répond à un souci d'entraide, sans avoir de but lucratif.

**L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) définit l'ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE comme étant :**

> *« une organisation privée, religieuse ou laïque, des jeunes, des femmes, etc ; qui aide les populations pauvres. »* [9]

Dans tous les cas, les différentes approches convergent sur une caractéristique commune à toutes les ONG : celle d 'être une organisation qui n'est pas une structure gouvernementale, qui lutte pour une meilleure vie et organisation de la société sans viser des buts lucratifs.

En règle générale, une ONG regroupe des particuliers qui n'ont à prendre leurs consignes auprès d'aucune autorité gouvernementale ou intergouvernementale.

#### b. Origine.

En général les « ONG » trouvent leur origine dans le mouvement associatif du 17è siècle en Europe. Mais on n'arrive pas à déterminer la date d'apparition des premières associations.
L'industrialisation a provoqué des mouvements massifs des ruraux vers les villes. C'est cet exode qui est à l'origine de la création d'une multitude d'associations de solidarités et de mutualités. En d'autres termes, l'associationnisme était considéré comme un

---

[8] MERLE (M) , Sociologie des Relations internationales, Paris, Dalloz, 1982 (3è éd.), p. 362
[9] OCDE : Mettre en œuvre le développement participatif, 1995, p. 120

instrument de promotion sociale. Il se retrouve également dans l'idéologie philanthropique humanitaire forte dans les partis de gauche.

Au début du XX è siècle, les ONG se comptent par milliers. Les organisations bénévoles de secours aux populations victimes des guerres, notamment aux réfugiés, se sont multipliées, souvent dans la mouvance des institutions religieuses.
Cependant, avec la création du système des Nations Unies, les ONG trouvent un nouvel essor. Le développement des réseaux de communication accélère leur déploiement dans l'ensemble du monde.
Le concept d'ONG apparaît pour la première fois à l'article 71 de la charte de l'ONU qui considère une ONG comme :

> *« Un groupement des particuliers avec des buts non lucratifs divers et des activités distinctes de celles des gouvernements. »* [10]

Prenant source en occident où la structure politique le rendait possible, elles se sont propagées puis décentralisées au sud après les indépendances. Elles connaîtront une véritable floraison avec la transition démocratique des années 1990.

Mais, qu'en est-il au Burundi ? Notre pays a connu les premières interventions des ONG officiellement sur son sol depuis la seconde moitié du XXè siècle : elles menaient des activités concentrées sur les secteurs sociaux.

En octobre 1989, une grande conférence sur le rôle des ONG s'est tenue à Bujumbura, à l'initiative du gouvernement burundais. L'évolution très nette du climat politique au Burundi s'accompagne d'une volonté de décentraliser les moyens de développe ment et de soutenir l'action d'ONG et d'associations sans buts lucratifs (ASBL). Les résolutions prises lors de cette conférence d'octobre devaient logiquement faciliter de nouvelles initiatives et on pouvait supposer que le nombre de projets des ONG allait s'accroître. On aurait pu s'attendre à un effet d'entraînement au mouvement associatif, mais il n'en fut malheureusement rien.

Depuis 1972, la plupart des ONG non confessionnelles belges ont cessé de collaborer avec le Burundi suite à la crise socio-politique. On constate cependant que les ONG liées aux structures d'Eglises continuent à travailler. Ainsi donc, il n'y avait pas de mouvement associatif indépendant au Burundi jusqu'en 1989. Que ce soient les ONG internationales opérant dans le pays ou les ONG locales, le mouvement associatif au Burundi a connu un essor considérable au cours de la décennie 90.
Deux facteurs importants semblent expliquer ce phénomène, la libéralisation de la vie politique et la crise qui s'en est suivie.

---

[10] NTAHUGA (S), Les relations entre l'UNESCO et les organisations internationales non gouvernementale, Bujumbura, 1998, p. 10

### c . Mission

Si l'on se limite uniquement au discours officiel des ONG, les interventions de ces dernières ne viseraient qu'à sauvegarder la dignité inhérente à toute personne humaine. C'est un idéal noble.

Effectivement, des actions concrètes sont visibles dans leurs différents domaines et zones d'intervention. Certaines d'entre elles aident les populations à réaliser leur développement. D'autres ONG interviennent dans des situations d'urgence à travers des actions de secours et de réhabilitation des populations sinistrées.
Les volets de paix-réconciliation, d'éducation, d'assainissement et de projets de promotion de droits de l'homme sont pris en charge par différentes ONG affiliées aux Eglises dans différents coins du pays afin d'aider les Burundais à retrouver la paix, une vie harmonieuse et la dignité.

En clair, ces ONG se sont appropriées les missions traditionnellement remplies par l'Etat. Ce dédoublement trouve une couverture dans le principe d'ingérence humanitaire, selon lequel la communauté internationale se doit d'assister les populations en détresse, où qu'elles se trouvent.
Ces ONG religieuses trouvent aussi une couverture au sein des Eglises qui ont juré, selon E.MVENG :

> *« Un engagement social et éducatif qui a toujours accompagné l'annonce de l'Evangile dans les pays de mission. »* [11]

Mais on se demanderait si cet engagement social n'est pas un moyen d'attirer la population dont on attend la conversion.

### d. Place des ONG.

Les ONG ne sont pas une catégorie de partenaires. D'autres sont en mesure d'être aussi efficaces sinon plus, d'offrir des moyens plus importants, plus pérennes et plus légitimes. Cela peut être le cas des ONG d'obédience confessionnelle ou d'autres organisations émanant des entreprises ou des milieux productifs. La volonté d'agir ne découle pas d'une affirmation formelle d'autonomie ni même d'indépendance vis-à-vis de l'argent des donateurs mais d'une conception de développement enracinée dans des valeurs et des choix. C'est ce désir d'explorer des solutions de remplacement et de faire l'expérience de nouvelles activités, qui confère une valeur à l'autonomie des ONG surtout confessionnelles et la rend digne d'être protégée.

---

[11] MVENG (E.), L'Afrique dans l'Eglise. Paroles d'un croyant, Paris, l'Harmattan, 1986, p. 104

A ce propos, John CLARK remarque que :

*« Les ONG occupent une place stratégique pour étudier et décrire la façon dont les crises contemporaines affectent les pauvres. Leur taille et leur flexibilité leur permettent de mener des expériences nouvelles, d'approches de crise sur le terrain et ainsi de servir de pionnier et de catalyseur à l'action fondamentale. Grâce à leurs actions sur les médias, leurs messages ont de fortes chances de toucher les gens. Et comme elles ne sont pas là pour des bénéfices, l'opinion publique générale leur fait confiance. »* [12]

L'indépendance est une question qui demeure fondamentale pour les ONG et qui devrait être sérieuse pour les Gouvernements. Une partie de la difficulté provient du fait que, pour la plupart des agences publiques d'aide, la division ONG n'a pas pour tâche de renforcer l'indépendance de celle-ci. Son travail consiste à assurer qu'elles se conforme aux lois et aux règlements édictés par le Gouvernement et que les conflits sont réduits au minimum. L'indépendance, bien sûr, a ses inconvénients ; par exemple un manque de coordination sans parler des problèmes de professionnalisme et de responsabilité.

**e. Rôle des ONG.**

Il nous semble important de souligner qu'il ne s'agit pas pour une ONG de s'opposer politiquement au gouvernement. Son rôle est de soutenir l'organisation de base de la population. Le rôle des ONG est certes important voire irremplaçable dans le développement, mais elles ne peuvent pas prendre en charge tout le développement.
De plus, il faut éviter de tomber dans le piége qui fait croire que la création d'ONG résoudra les problèmes de développement des communautés de base car ce faisant, on est victime d'une sorte d' »ONG'Ites »c'est-à-dire la maladie des ONG qui se répand d'ailleurs déjà dans notre pays.

Les ONG devraient soutenir la population dans ses efforts pour obtenir de meilleures prestations de l'Etat. C'est pour cela que les ONG jouent un rôle important dans le processus de démocratisation des pays, dans l'application des mesures alternatives de développement, sans pour autant remplir les fonctions qui sont celles de l'Etat. Cela n'empêche bien évidemment pas qu'elles participent à l'amélioration des institutions publiques, qu'elles apportent des idées et surtout qu'elles fassent valoir des opinions des couches les plus pauvres de la population.

Il y a aussi le fait que les ONG ne sont pas capables d'entreprendre des activités à grande échelle ou ne s'y intègrent pas. Dans la plupart des cas, les budgets accordés aux ONG par des agences publiques d'aide sont peu flexibles.

---

[12] CLARK (J), « promotion de causes », ONG et Gouvernement : une association pour le développement, Paris, 1993, p. 67

Ils sont souvent attribués en fonction des réalités historiques plus qu'en tenant compte des besoins réels de développement. Ils ne donnent pas les moyens d'aider à transposer à grande échelle des opérations réussies. Par contre, le cas des ONG confessionnelles est tout autre, leur mot d'ordre est le « développement humain intégral ».

En effet, du fait de leur philosophie, de leur travail au raz du sol, les ONG confessionnelles se positionnent de plus en plus comme les agents de changement dans l'approche des problèmes de développement. Leur rôle dans le développement des petites et micro-entreprises va s'accroissant.

L'aide publique au développement étant plus que jamais axée sur les populations déshéritées, les ONG surtout confessionnelles ont aujourd'hui un grand rôle à jouer et des secteurs tels que les soins de santé, l'humanitaire et l'enseignement se prêtent au type de financement modeste qu'elles peuvent fournir. Les ONG doivent particulièrement bien faire face aux situations d'urgence, étant naturellement avantagées par leur souplesse de fonctionnement et le dévouement de leur personnel.

**2.Laïcité.**

**a. Définition.**

Le caractère laïc de la société est une notion moderne. La laïcité, telle qu'elle s'exprime dans la constitution de la République française, affirme la double incompétence de l'Etat en matière religieuse, et des Eglises dans le domaine de l'Etat. Le nouveau Larousse encyclopédique nous fait deux définitions :

*« - Système qui exclut les Eglises de l'exercice d'un pouvoir politique ou Administratif, de l'organisation de l'enseignement public.*
*- Caractère de ce qui est laïque, indépendant des conceptions religieuses ou partisans. »*

Des deux définitions, on peut entendre que l'Eglise est indépendante par rapport à l'Etat et vice versa. Mais, bien que cela soit ainsi, les deux institutions sont condamnées à cohabiter. L'application du principe de la laïcité a connu bien des avatars historiques, car il n'est pas d'Eglise qui n'ait une conception globale de la vie sociale, ni d'Etat qui n'essaie de mettre les Eglises au service de sa politique.
Georges LIENARD la définit aussi dans cette logique :

*« La laïcité est avant tout un courant dynamique, évolutif, résolument tourné vers un humanisme constructif qui cherche à bâtir une société tolérante, plus équitable pour tous les êtres humains. Elle s'organise aujourd'hui dans la vie publique à travers plusieurs associations nationales. »* [13]

**b. Histoire de la laïcité.**

L'histoire de la laïcité, c'est d'abord l'histoire d'un mouvement de la pensée et de la croyance, non pas d'un mouvement comme on l'entend de nos jours, plutôt d'une aspiration profonde d'hommes et de femmes qui revendiquent le droit de penser librement. A ce titre, on peut parler d'un mouvement non confessionnel qui a lutté pour séparer le temporel du spirituel.

Elle s'est développée au cours du XVIIIè siècle et elle triomphera dans la constitution des Nouveau Etats-Unis d'Amérique votée en 1787, qui sépara l'Etat et les religions sans marquer la moindre hostilité à l'égard de celles-ci. Dans le même esprit, la déclaration des droits de l'homme de 1789 affirma que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses. »
Contredisant ce principe, la révolution française, durant ses périodes de « terreur », persécuta le christianisme contre le sentiment évident de la majorité de la population.

La paix religieuse fut rétablie par le concordat de 1801 qui légalisait tous les cultes mais redonna à l'Etat français la haute main sur le clergé du pays. Cette situation a disparu en France avec la loi de la séparation de 1905.
Actuellement, selon J. DELUMEAU :

*« La laïcité ne signifie pas que la religion ne doit pas se traduire par des manifestations collectives et des liturgies publiques mais que les religions, en tant que telles, ne participent pas au pouvoir politique ou administratif. Elle implique, d'autre part, que personne ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses s'il les exprime pacifiquement. »* [14]

**c.Tolérance religieuse.**

Le devoir de l'Etat est donc de tolérer toutes les expressions du sentiment religieux, mais de leur interdire rigoureusement toute intrusion dans le temporel. Les confessions reconnaissant la légitimité des autres confessions, c'est-à-dire admettant ce qu'on peut appeler les multiples aspects de la foi.

---

[13] LIENARD (G) Préface à HASQUIN (H), Histoire de la laïcité, Ed de l'université de Bruxelles, 1981, 2è Ed. p.6

[14] DELUMEAU (J) , Des religions et des Hommes, Paris, Desclée de BROUWER , 1997, p.105

L'adhésion du citoyen à l'Etat, en tant qu'expression d'une société organisée, ne repose point sur la foi, ou sur des principes dogmatiques, mais sur une éducation raisonnable qui lui fera percevoir la convergence entre l'intérêt général et les intérêts particuliers. Cela transformera ainsi une obéissance passive toujours précaire, en un accord spontané et durable, éclairé par la raison.

La tolérance ne saurait donc se réaliser sans une séparation du politique et du religieux donnant ainsi à chacun des deux ordres une incontestable authenticité. Une politique tolérante doit faire l'unité par la reconnaissance réciproque des différences, avec une religion purifiée des tentations de la volonté de puissance.

### d. Liberté religieuse.

Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part soit des individus, soit des groupes sociaux et de quelque pouvoir que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse, nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, en privée comme en public, seul ou associés à d'autres. La liberté religieuse a deux limites : le respect des droits d'autrui et le respect de l'ordre public dont l'Etat est le garant. MVENG montre ces limites en ces termes :

*« La liberté religieuse est un principe fondamental dans les relations de l'Eglise avec les pouvoirs civils et tout l'ordre civil. »*[15]

L'Eglise revendique également la liberté en tant qu'association d'hommes ayant le droit de vivre, dans la société civile, selon les préceptes de la foi. Aux yeux des Etats, tous les citoyens, sans distinction de race, de religion ou de statut social, ont les mêmes droits dont celui d'association et les mêmes devoirs dont celui de servir l'Etat. Sur ce point, la constitution post-transition de la République du Burundi est claire en ses articles 31 et 32 :

*« - La liberté d'expression est garantie. L'Etat respecte la liberté de religion, de pensée, de conscience et d'opinion. »*

*« - La liberté de réunion et d'association est garantie, de même que le droit de fonder des associations ou organisations conformément à la loi. »*

La liberté religieuse est donc l'un des droits fondamentaux de l'homme, véritable pierre de touche de toutes les autres libertés. Elle est un élément primordial dans la société moderne :

*« Au premier seuil de la laïcisation, la liberté religieuse permet le pluralisme confessionnel. Les Eglises qui ne sont plus englobantes mais dont la fonction sociale est encore reconnue entrent alors en concurrence dans une société encore imprégnée de références religieuses. »* [16]

---

[15] MVENG (E), op.cit, p.143.

[16] DURAND (J.P) et WEIL (R.), Sociologie contemporaine, Paris, Ed. Vigot, 1989, p.466

### 3.Le libéralisme

C'est une doctrine d'affranchissement, de liberté politique, économique, religieuse dont les racines idéologiques plongent dans le 18è siècle, voire le 17 è siècle. Le dictionnaire Larousse encyclopédique nous donne deux définitions, l'une politique, l'autre économique :

> *« - Doctrine économique de la libre entreprise, selon laquelle l'Etat ne doit pas, par son intervention, gêner le libre jeu de la concurrence. »*
> *« - Doctrine politique visant à limiter les pouvoirs de l'Etat au regard des libertés individuelles. »*

Bref, le libéralisme est l'idéologie qui met en exergue la valeur de la liberté individuelle : liberté de conscience, de croyance, d'expression, de presse, d'entreprise, etc. Dans cette même lancée, R.ARON souligne que :

> *« La logique du libéralisme conduit à la démocratie par l'intermédiaire du principe de l'égalité devant la loi. Mais la démocratie exige pour être réelle, le respect des libertés personnelles, liberté d'expression et de discussion, liberté d'association et de groupement. »* [17]

A partir de ces différents aspects du libéralisme, on remarque que les Eglises ont le champ libre d'entreprendre la réhabilitation socio-économique des populations en créant des associations de développement, d'entraide sociale, de promotion des droits de l'homme, etc. Bref tout ce qui touche à l'avenir meilleur de l'être humain mais dans le strict respect de la loi. Cela se réalisa plus aisément, après la chute du communisme, idéologie rivale du libéralisme.

Dans ce contexte, le processus de délégitimation de l'Etat qu'engage le triomphe de la doctrine ultra-libérale de l'histoire contemporaine, se traduit symétriquement par un surcroît de légitimité pour les ONG religieuses.
En tant que doctrine économique et politique, le libéralisme fut le tremplin de l'évolution et de l'émergence du mouvement associatif quelle que soit sa nature, c'est-à-dire laïc ou religieux.

[17] A RON (R.) , Essai sur les libertés, Paris, CML, 1976, p .96

## B. DIFFICULTES POLITIQUES ET ECONOMIQUES

### 1.DIFFICULTES POLITIQUES

#### a. Situation d'injustice

Un développement intégral implique le respect de la dignité humaine et ne peut se réaliser que dans la justice et la paix.
Malheureusement, les guerres fratricides déciment les populations et détruisent les ressources naturelles. Les origines de tous ces maux sont diverses : c'est dans la plupart des cas, le népotisme, le tribalisme, le racisme, l'intolérance religieuse et la soif du pouvoir.

Dans ce contexte, les Eglises devraient défendre les droits de tous et condamner toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne afin d'être la voix des sans voix. L'une des options des Eglises africaines est :

> *« L'option de la proclamation solennelle de la déclaration universelle des droits de l'homme. [...] La personne humaine qui par sa nature même, a absolument besoin d'une vie sociale, et doit être le principe, le sujet et la fin de toutes les institutions. »* [18]

#### b. Droits de l'homme et situation de violence.

Les droits fondamentaux de la personne humaine sont violés en Afrique. Ils sont violés par les gouvernements qui ne respectent ni les pauvres, ni les plus petits. Ils sont bafoués par les guerres et les violences, tribales ou ethniques causées par le fanatisme politique ou religieux. On a des réfugiés, des déplacés, des orphelins de guerre, etc. Bref, tous les genres de sinistrés. Cette situation est causée souvent par des conflits dans lesquels sont impliquées les personnes des différentes confessions.

Que chaque confession religieuse inscrive parmi ses priorités en Afrique les problèmes de sinistrés ou de gens en situation de détresse. Cela étant, cette mission sera effectuée par les différentes associations ou ONG patronnées par ces confessions.
Les Eglises, surtout chrétiennes, ont développé depuis le début du 20è Siècle le concept de « dignité de la personne humaine».Comme substrat de droit et devoirs, la personne humaine devant être comprise à la fois dans sa dimension individuelle et dans sa capacité à tisser des relations sociales.
Evoquant le développement des nouvelles nations du tiers-monde, Jean XXIII écrivait déjà, en 1961, dans « Mater et Magistra » :

---

[18] YAGO (Mgr) cité par MVENG (E.), L'Afrique dans l'Eglise : Paroles d'un croyant, Paris, L'Harmattan, 1986, p.142.

*« Le problème ne peut être résolu que si le progrès économique et social respecte et favorise, tant pour les individus que pour la société entière, les véritables valeurs. Or, au premier rang de celles-ci, il faut placer la dignité de l'homme en général et la vie de chaque être humain, le plus sérieux des biens.»* [19]

Il est plus que nécessaire que les Eglises d'Afrique donnent leur contribution à la construction de la justice et de la paix comme expression de l'évangélisation et/ou de l'islamisation intégrale. Ainsi le synode africain tenu à DAKAR en 1989-1995 le déclare sans ambage :

*« L'Eglise catholique pécherait par omission si elle ne dénonçait pas la violation des droits de l'homme. »* [20]

### c. Collusion du temporel et du spirituel.

Dans leurs rapports, ce sont les Etats, maître du temporel qui, en fin de compte, décident leurs rapports avec les Eglises. Ce sont ce que veulent les Etats qui se réalisent dans une très large mesure, et non ce que les Eglises voudraient qu'ils soient. Donc, selon CAMUS les Etats prennent le dessus sur les Eglises.

*« L'Eglise n'a pas de territoire ; Elle n'a rien de temporel. L'Eglise est dans l'Etat, l'Etat n'est pas dans l'Eglise. »* [21]

Eglises et Etats se rencontrent nécessairement, et en divers domaines. La cloison entre le temporel dont l'Etat a la charge, et le spirituel, qui est de la compétence des Eglises, ne peut pas être étanche, même si l'Etat ne prétend pas connaître du spirituel ni les Eglises du temporel.

Ce faisant, les deux institutions se rencontrent sur certains domaines. Par exemple sur le plan juridique : les Eglises ne peuvent pas faire l'économie d'un statut de droit étatique. Il faut à leurs biens une assiette juridique, leurs activités intéressent l'ordre public dont l'Etat porte la responsabilité. Certaines Eglises, notamment l'Eglise catholique, ont leur législation propre en des domaines comme le mariage dont s'occupe également l'Etat. Sur le plan politique, le Saint-Siège est une personne morale souveraine de droit international public reconnu.

Pour les Eglises protestantes, le Conseil œcuménique des Eglises reconnu par l'ONU et l'UNESCO offre au protestantisme l'occasion d'une prise de position

---

[19] Jean XXIII cité par NTAMWANA (S), (Les Eglises de la sous-région » des Grands-Lacs et le pluralisme politique » in Au cœur de l'Afrique, n°2, 1993, p.92

[20] LUNEAU (R.) , Paroles et silences du synode africain 1989-1995, Paris, Karthala, 1987, p.160

[21] CAMUS cité par HASQUIN (H), Histoire de la laïcité, Ed. de l'université de Bruxelles, 1981 (2e Ed), p.11

particulièrement efficace à l'égard des grands problèmes internationaux à l'instar du sous-développement, des problèmes de sécurité, etc. A ce propos, A. MBEMBE montre que les deux institutions sont condamnées à cohabiter :

> *« Ce faisant, elle n'évite pas la dichotomie simpliste qui consiste à distinguer entre un pouvoir dit « temporel » dont l'exercice relèverait des prérogatives de l'Etat et un autre dit « spirituel »,sur lequel l'Eglise exercerait un magistère incontesté. Ces deux souverainetés étant appelées à se concrétiser au sein des mêmes espaces géo-humains et au sein d'un même champ historique, elles devaient nécessairement inter-agir. »* [22]

Le seul intérêt de l'analyse consiste par conséquent à repérer les modalités de cette interaction, à localiser les lieux de collusion, la façon dont la compétition entre les deux sphères engendre des conflits ou force à des compromis. La conception de l'Etat et la conception de l'Eglise soulèvent les problèmes. L'engagement de l'Eglise aux côtés des pauvres, des faibles, des opprimés, dans la lutte pour la justice, est interprété par beaucoup comme exigeant l'engagement total dans les luttes politiques, sociales et économiques sans limite, sans exception.

Aux yeux des Etats, tous les citoyens, sans distinction de race, de religion ou de statut social, ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, dont le devoir de l'Etat. Mais le préalable à tout cela, c'est que le dialogue et la coopération soient possibles entre l'Eglise et l'Etat.

## 2.DIFFICULTES SOCIO-ECONOMIQUES.

### a. Les problèmes sociaux.

Le bien-être des populations préoccupe aussi les autorités religieuses. Les Eglises assument souvent une fonction tribunitienne en prenant la défense des intérêts des pauvres et des faibles contre le pouvoir d'Etat.
Les problèmes sociaux à relever sont nombreux et graves : cas d'extrême pauvreté, maladies dont il faut se préserver, le SIDA en tout premier lieu ; l'analphabétisme et l'ignorance, autant de maux largement répandus. Ces dernières années, nombreux sont les pays qui ont subi une détérioration des services sanitaires et éducatifs. Les conflits et les guerres y ont largement contribué. Il en résulte le phénomène honteux et douloureux du nombre impressionnant des réfugiés et déplacés à travers le continent. Et ces populations vivent dans des conditions inhumaines.
Face à ces tristes réalités, le cardinal Thiandoum réagit :

---

[22] MBEMBE (A), op. cit, p.23.

*« Il est d'une importance capitale que l'Eglise, à tous le niveaux, joue un rôle d'éveiller la conscience morale en vue de la guérison des maux qui affectent la société. »* [23]

Même le Pape Jean-Paul II dans son encyclique sociale « Centisimus annus », s'est fait l'ardent avocat des nations pauvres du monde entier, y compris celles d'Afrique. Il a mis au défi les nations nanties sur divers problèmes brûlants :

*« L'abandon de l'écrasant fardeau de la dette extérieure, la correction des relations commerciales injustes, le respect de droits à une juste liberté et auto-détermination des peuples et au partage plus équitable des bénédictions de Dieu pour l'humanité. »* [24]

Dans cette situation de détresse, l'Eglise est appelée à rendre témoignage de la charité pour les pauvres et à défendre leurs droits activement.

**1° Activités socio-culturelles des organisations religieuses.**

Elles organisent et supervisent un grand nombre de travaux sociaux prodiguant l'éducation aux enfants et des possibilités de participation sociale et culturelle à la communauté toute entière.
Dans ce travail d'aide sociale, les institutions religieuses opèrent souvent en marge, dans des tâches relativement impersonnelles qu'ils confient à des agences spécialisés. Mais il y a peu de participation communautaire réelle car leurs opérations bien que rationnelles, sont impersonnelles et parfois bureaucratiques.

**2° Action de l'Eglise au plan social.**

Si au plan politique, il est relativement aisé de créer et de maintenir une distinction nette entre la compétence de l'Eglise et de l'Etat, il faut reconnaître que, dans le domaine social règne habituellement beaucoup de confusion. En d'autres termes, si la déconfessionnalisation du plan politique est simple, celle du plan social s'avère plus délicate. Or, la situation sociale et économique actuelle en bien des régions est trop inhumaine pour permettre aux masses un libre épanouissement spirituel.

Pour sortir de ce marasme social, tout le monde doit s'unir, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses, pour aménager la vie terrestre. Dans ce cas, selon MOSMANS, il faudra marier l'aspect spirituel à l'aspect matériel pour faire de bons chrétiens :

---

[23] THIANDOUM cite par CHERO (M), le synode africain, Paris, Karthala, 1996, p. 15.
[24] Jean Paul II Cité par CHERO (M) , op.cit. p. 46.

*« pour pouvoir faire des chrétiens accomplis, il ne suffit pas d'enseigner les croyances et les pratiques, il faut procéder à des réformes de structure afin que tous puissent mener une vie vraiment humaine. »* [25]

**3° Eviter la confusion de deux royaumes (temporel et spirituel).**

Il existe plusieurs systèmes sociaux possibles, plusieurs conceptions même des droits de l'individu. Cette diversité doit être respectée car elle est la condition de la liberté. Il est donc tout a fait loisible a des chrétiens de former sur les plans social, culturel, professionnel, civique, etc. des groupes homogènes répondant à leurs convictions spirituelles. Mais cette position est un peu nuancée car on craint d'être taxé de clientélisme religieux :

*« Nous n'avons donc pas à hisser notre drapeau confessionnel sur le terrain social qui appartient à tous : sans quoi nous donnerions l'impression de ne pas jouer franc jeu et d'avoir des idées de derrière la tête, sinon des tuteurs ecclésiastiques dans les coulisses. »* [26]

Devant l'immensité de la tâche que constitue la christianisation et/ou l'islamisation de l'Afrique, il est difficile de faire l'action sociale, comme relevant essentiellement de l'apostolat au sens strict du terme. On craint en somme que les laïcs, en s'engageant à fond sur le terrain social et économique comme sur le terrain politique, ne soient autant de bras perdus pour la cause de la religion. Sur ce, les actions de ces organisations religieuses sont limitées car elles tombent dans l'apolitisme :

*« La réflexion dans le domaine de l'éthique sociale, du pouvoir, de la protection des richesses et de leur répartition, de l'anthropologie des sociétés actuelles,... est évacuée sous prétexte qu'elle risque de déboucher sur le prophétisme socio-politique. »* [27]

**b. Les problèmes économiques.**

Après le triomphe du capitalisme, puis de la mondialisation comme modèle économique, le tiers-monde a vu ses conditions de vie s'exacerber. La mondialisation renforce la situation malsaine léguée par les programmes d'ajustement structurel (PAS). La dette extérieure reste aujourd'hui, plus que jamais, un fardeau pour l'Afrique.

Sous la pression des gouvernements occidentaux et des institutions de Bretton Woods, les programmes d'aide internationale furent d'abord conditionnées par la mise en œuvre des réformes économiques visant notamment à la privatisation des entreprises publiques, au désengagement de l'Etat dans tous les domaines, à la libéralisation des échanges entre acteurs économiques et sociaux.

---

[25] MOSMANS (G), L'Eglise à l'heure de l'Afrique, Casterman, 1961, p.207.
[26] Idem , p. 211.
[27] MBEMBE (A), op. cit, p. 198.

Les conditions de remboursement de la dette extérieure de l'Afrique conduisent à la ruine des maigres économies. Elles mettent en danger les nouvelles démocraties et appauvrissent encore plus les populations. Le problème de cette dette étant aussi un problème éthique, on demande aux pays donateurs de réduire substantiellement la dette, voire de l'effacer. On réclame plus de justice entre le nord et le sud.

A part ces maux qu'on porte sur le dos des occidentaux, l'Afrique porte en elle-même les germes de sa propre destruction. Elle manque de cadres responsables dans le domaine social, politique et économique. Les peuples africains sortent à peine de la paralysie à laquelle ils exigent maintenant responsabilité et transparence dans la gestion politiques et économiques. Mais ils sont loin de réussir le pari d'après les spécialistes.

> *« Dans cette région du monde, comme en bien d'autres, on continue d'avoir, du pouvoir, une représentation et une pratique qui font de celui-ci un avoir ou, très souvent un butin, que les détenteurs doivent conserver par tous les moyens et à tout prix. »* [28]

Le synode de l'Eglise africaine, tenu à DAKAR en 1989, a lui aussi condamné cette situation.

> *« Nous rejetons au nom de nos peuples ce sentiment de culpabilité qu'on veut nous donner. Mais en même temps, nous rappelons à tous nos frères africains qui ont détourné des fonds publics qu'ils sont tenus en justice de réparer le tort fait à nos peuples. »* [29]

Les responsables d'Eglises sont interpellés à former des laïcs à la vie dans la cité, au sens chrétien de la politique et de l'économie.

A ce sujet, les Eglises sont très critiques envers l'Etat africain comme très mauvais gestionnaire. Mais d'où vient cette critique, alors que l'histoire nous apprend que les Eglises surtout l'Eglise catholique était le bras droit de la colonisation ? Et d'ailleurs les Eglises font partie de ce que GRAMSCI appelle « l'appareil idéologique » de l'Etat Colonial.

De part l'histoire, il est difficile de différencier l'Etat et l'Eglise africains. J.F. BAYART fustige cette critique. Pour lui, c'est bonnet blanc, blanc bonnet :

---

[28] MBEMBE (A), op.cit p. 201
[29] CHERO (M), op. Cit. P.227

*« Tout indique en réalité que l'absorption des Eglises chrétiennes par la « politique du ventre » a trait à leur historicité même, ou encore, selon le vocabulaire en usage chez les catholiques, à leur « inculturation ». Mises en place, elles aussi, par les Européens-Exception étant faite, rappelons-le, du cas éthiopien-les Eglises, à l'instar de l'Etat d'origine coloniale, ont fait l'objet de multiples processus de réappropriation de la part des sociétés africaines et ne peuvent plus être considérés comme « un pur produit d'importation ». »* [30]

## C. ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE : ACTEUR INCONTOURNABLE

Par acteur, il faut entendre :

*« Toute autorité, tout organisme, tout groupe et même, à la limite, toute personne susceptible de jouer un rôle dans le champ social en l'espèce sur la scène Internationale.* [31]

Cela nous amène à nous interroger ce qu'est ce « Tenir un rôle » :

*«Tenir un rôle peut consister à prendre une décision, à entreprendre une action ou même, tout simplement à exercer une influence sur les détenteurs du pouvoir de décision et de la force matérielle. »* [32]

Cependant, les ONG sont des acteurs internes qui jouent un rôle incontournable dans la vie du pays. Mais, au-delà de la sphère nationale, avec le développement de la politique internationale et de la mondialisation, elles sont devenues des forces transnationales comme les organisations intergouvernementales.

M. MERLE l'explique bien :

*« Bien que ne disposant pas d'un statut juridique au sens strict du terme, certains organismes à but non lucratif bénéficient d'une sorte de reconnaissance qui leur permet de jouer un rôle consultatif auprès des organismes intergouvernementaux.»* [33]

Les ONG, particulièrement celles confessionnelles, sont de vraies acteurs internes des Etats à cause de leur intervention dans le champs social et sur la scène internationale, à cause de leurs relations avec le Nord et les organisations intergouvernementales.

---

[30] BAYART (J.F), « Les Eglises chrétiennes et la politique du ventre. Le partage du gâteau ecclésial » in politique africaine n° 35, 1989, p.6.

[31] MERLE (M) ,Sociologie des Relations internationales, Paris, Dalloz 1982, 3e Ed. p. 296.

[32] ibidem

[33] Idem p. 361.

## 1.Evolution des modèles d'aide internationale.

De 1950 à la fin des années 70, l'aide internationale était essentiellement une aide-projet, visant à appuyer les plans d'investissement des pays bénéficiaires où les infrastructures (école, routes, barrages,...) étaient privilégiées. L'investissement, financé par la coopération étrangère, était censé résoudre le problème du développement.

Dans les années 80, une tendance lourde avait commencé à s'imposer sur l'ensemble du monde, portée par les intellectuels, le Fond Monétaire International (FMI), la Banque mondiale et les gouvernements occidentaux qui croient voir dans le retour au libéralisme économique sinon pur , du moins dur, le moyen de surmonter la situation de crise à laquelle sont confrontées, chacune à leur façon, toutes les sociétés. Sous la pression des gouvernements occidentaux et des institutions de Bretton Woods, les programmes d'aide internationale furent d'abord conditionnés à la mise en œuvre des réformes économiques visant notamment à la privatisation des entreprises publiques, au désengagement de l'Etat dans tous les domaines, à la libéralisation des échanges entre acteurs économiques et sociaux.

L'ajustement structurel qui s'est généralisé à partir de la décennie soixante-dix devait être complétée, une décennie plus tard, par l'imposition d'une conditionnalité politique, d'inspiration elle aussi libérale.
Celle-ci liait cette fois la poursuite de l'aide internationale à la mise en œuvre des réformes politiques relatives à la démocratisation pluraliste. Le sud fragilisé par la crise du système économique et financier mondial et par l'aggravation des difficultés politiques et sociales n'avait guère d'autres choix que de s'aligner sur les exigences des puissances donatrices.

A la fin des années quatre-vingt-dix, l'échec de plus en plus évident des programmes d'ajustement structurel dans les pays pauvres a conduit les donateurs à revoir leur politique de coopération économique. Le nouveau cadre de coopération pour le développement est censé tenir compte des institutions et donc de la spécificité de chaque pays. Il vise à confier aux pays de pilotage de la formation et de l'exécution des stratégies de développement auquel le secteur privé et la société civile devraient être associés.

Toutefois, ce système d'aide aux pays pauvres n'a pas produit les effets escomptés. Ces pays ont toujours été étranglés par divers corollaires du système de fourniture d'aide. Les ONG ont été considérées comme une nouvelle alternative à la promotion du développement dans les pays pauvres.

L'observation de toutes ces péripéties dans l'espace africain a cependant immédiatement mis en évidence la forte présence du fait religieux dans ses diverses manifestations possibles.

Ces dernières sont particulièrement intéressantes dans la mesure où le fait religieux se manifeste au travers d'interventions diversifiées, notamment dans les secteurs socio-économiques.

### 2.Aide non gouvernementale.

L'aide non gouvernementale est toute contribution matérielle, financière, technique, etc. Qui ne relève pas d'une structure étatique. Aujourd'hui, elle occupe une place de choix dans le système d'aide au développement des pays pauvres. Plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine bénéficient de cette aide. Les donateurs sont des organisations non gouvernementales pouvant être religieuses ou laïques, nationales ou internationales.

### 3. Les sources de financement : contournement de l'Etat.

Depuis quelques décennies, la situation alarmante qui prévaut dans les pays en voie de développement a fait prendre conscience à l'opinion internationale des réalités dramatiques que vivent les trois quart de l'humanité : La pauvreté, la faim, la maladie et l'ignorance. Eu égard aux problèmes que connaît le sud, les pays riches ont conjugué leurs efforts pour soulager la misère des pays pauvres. Ainsi ils ont acheminé l'aide dont la finalité était de réduire des écarts croissants entre les pays développés et les pays sous-développés. Ces écarts se sont agrandis de plus belle ; et les pays en voie de développement sont devenus pour la plupart d'entre eux, plus pauvres encore, et plus endettés que jamais.

Depuis longtemps, le Burundi faisait recours à l'aide étrangère pour compléter ses ressources limitées et la crise de 1993 est venue envenimer la situation. Ces aides étaient octroyées dans le cadre de la coopération internationale. D'où le pays bénéficiait de beaucoup de fonds à travers la coopération bilatérale, dont la gestion passait par les canaux de l'Etat. Mais la grande question est de savoir où vont ces fonds : Soit il y a manque d'efficience, soit les fonds sont détournés. Dans son livre : « L'Etat en Afrique, la politique du ventre » J.F. BAYART montre clairement que les régimes africains sont caractérisés par la corruption, les détournements et la prédation :

> *« La politique du ventre en Afrique est bien une affaire de vie ou de mort. De vie si l'on parvient à prélever sa part du gâteau national sans se faire prendre. De mort si l'on doit se contenter d'un hypothétique salaire qui nourrira la famille les trois premiers jours du mois... »* [34]

[34] BAYART (J.F.), L'Etat en Afrique. La politique du ventre, Paris, Fayard, 1989, p.292

Face à cette situation de gestion mafieuse des aides, les bailleurs de fonds ont décidé de revoir leur façon de mener la coopération. Les aides sont désormais gérées par les ONG qui, selon les donateurs, les font parvenir directement aux populations cibles, en privilégiant la logique du « moins d'Etat. » Dans ce genre de situation, les ONG confessionnelles sont privilégiées, parce qu'on estime qu'elles connaissent bien le milieu et la population la plus nécessiteuse.

En définitive, les missions qui, naguère étaient remplies par l'Etat, sont attribuées aux ONG, ce qui fait qu'il y a deux structures qui travaillent parallèlement et surtout concurremment. Dans un tel cas, l'Etat s'affaiblit davantage. L'Etat se retrouve bousculé dans sa souveraineté et concurrencé dans ses missions régaliennes. Ce qui entame sa propre légitimité et celle de ces acteurs, d'une part, parce que certaines de ses missions sont remplies par des acteurs étrangers considéré, pour le cas d'espèce, par la nouvelle politique de coopération internationale comme de bons gestionnaires des aides ; d'autre part, parce que les ONG ont la mission de représenter valablement leurs donateurs.

## 4.L'Etat et les relations internationales des Organisation Non Gouvernementale

Avec la nouvelle politique de coopération internationale, surtout par le contournement des Etats jugés corrompus, les ONG deviennent des forces transnationales. En effet, certaines aides sont ainsi octroyées par le biais des ONG, même celles confessionnelles vont bénéficier de cette politique. Définissant les « forces transnationales », M. MERLE situe leur origine et leur action :

> *« Par force transnationale, on entend les mouvements et les courants de solidarité d'origine privée qui cherchent à s'établir à travers les frontières et qui tendent à faire valoir ou prévaloir leur point de vue dans le système international. »* [35]

Deux facteurs vont accentuer la prolifération des ONG. L'un est lié à l'évolution de la situation politique. L'autre est la conséquence directe des ajustements stratégiques opérés au même moment par les pays donneurs d'aide pour apporter des correctifs à la crise de la coopération bilatérale.
Ces ajustements vont se traduire par la promotion des ONG au rang des partenaires de développement, par le biais desquels sera désormais canalisé une part significative de l'aide bilatérale destinée aux pays africains. C'est dans ce contexte national, régional et mondial que s'inscrivent l'émergence puis l'expansion des ONG religieuses.

> *« Leur prolifération tient au fait que la sphère de la politique internationale prend toujours plus d'importance, et qu'elle affecte directement la vie des individus et des sociétés nationales. »* [36]

---

[35] MERLE (M.), op. Cit, p. 360.
[36] SENARCLENS (P. de), La politique internationale, Paris, A. colin, 1992, p.192.

Avec la création du système des Nations Unies, les ONG trouvent un nouvel essor. Le développement des réseaux de communication accélère leur déploiement et leur intervention dans l'ensemble du monde. Les Nations Unies et les institutions spécialisées reconnaissent un statut consultatif à celles qui agissent dans leur domaine de compétence.

> *« L'article 71 de la Charte des Nations Unies prévoit que le conseil économique et social peut prendre toutes les dispositions pour consulter les ONG qui s'occupent des questions relevant de sa compétence. »* [37]

Cette vitalité tient évidemment à l'accroissement rapide des échanges et des communications au plan international ; mais elle témoigne aussi en faveur de l'existence de besoins que ni les gouvernements, ni les Etats, ni même les organisations intergouvernementales ne sont en mesure de satisfaire.
C'est dans cette perspective que doivent être considérées avec attention les caractéristiques du phénomène que constituent les ONG.

Au terme de ce chapitre, on remarque que la prolifération des ONG intéresse à peu près tous les secteurs de l'activité sociale et témoigne en faveur de l'internationalisation des problèmes. M. MERLE le fait remarquer et classe ces ONG en deux catégories :

> *« Beaucoup d'associations n'ont d'autre ambition que d'assurer la protection des intérêts de leurs membres, ou se contentent d'activités purement internes ; d'autres ont des objectifs caritatifs ou humanitaires, dont la réalisation ne risque pas de mettre en question l'ordre établi. D'autres au contraire, sont plus nettement engagées dans une transformation du monde, parce qu'elles sont porteuses d'idéologies à défendre ou à répandre : ce sont les ONG politiques, confessionnelles et syndicales, qui ne peuvent exister sans entretenir une certaine dose de militantisme et de messianisme. »* [38]

Entre ces deux catégories d'ONG, les différences sont si grandes que les rôles joués dans les rapports avec les autres catégories d'acteurs, seront forcément peu comparables. Mais d'emblée, les ONG confessionnelles marient les deux catégories et s'acquittent de tous ces objectifs précités parce qu'elles prônent le « développement de l'homme » sans oublier la dimension religieuse comme on verra tout au long du second chapitre.

---

[37] SENARCLENS (P. de), op.cit, p. 196.
[38] MERLE (M.), op.cit, p. 371.

# UNIVERSITE DU BURUNDI
## FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
## DEPARTEMENT D'HISTOIRE


# « LA VOIE RELIGIEUSE DE LA PARTICIPATION POLITIQUE A TRAVERS LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES CONFESSIONNELLES. LE CAS DU BURUNDI »


Par

**Servat HARERIMANA**


Sous la direction de :
Professeur Nicodème BUGWABARI

Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire

Filière : Science politique


Bujumbura, Janvier 2007

dans nos régions meurtries par tous les maux. C'est cette insertion autour de nous, au niveau social et rural que nous allons voir au cours de ce chapitre.

## A. MOTIVATIONS : ESSAI DE REMEDES A LA CRISE SOCIO-ECONOMIQUE

Le premier souci de l'Afrique contemporaine est l'accélération de son développement sur le plan industriel, social et économique. Jamais peut-être l'urgence et la nécessité de ce développement n'a été plus impératif qu'en ces jours dans nos régions.

L'objectif est une lutte sans merci contre l'analphabétisme, les maladies et épidémies, la sous-alimentation et la malnutrition, toutes séquelles du sous-développement. Selon R. LUNEAU :

*« Aujourd'hui, l'important en Afrique, ce n'est pas le religieux mais le social, le politique, tout ce qui touche à l'avenir du continent. »*[42]

Or, dans cet effort de redressement économique, dans cette campagne contre les fléaux sociaux, l'Eglise joue-t-elle un rôle notable, est-elle en état d'apporter une aide appréciable ?
Sur le plan général, l'enseignement socio-politique du christianisme est un phénomène contemporain de la lutte pour les droits des travailleurs qui se développe au XIXè siècle.

Pour l'Eglise catholique, c'est le Pape Léon XIII qui, le premier, s'en fera l'écho .Un siècle plus tard, le concile Vatican II puis l'Encyclique « Populorum Progressio » (1967) le sublimeront en faisant un véritable plaidoyer pour les nations pauvres et en y invitant leurs fidèles.

*« Le chrétien est invité à participer à l'aménagement de la cité terrestre en tâchant d'y apporter le souffle de l'évangile. En mai 1979, le synode de l'épiscopat burundais s'en fait l'écho ; il affirmait être non seulement fort sensible aux impératifs de développement, mais consacrer les années à venir, à l'harmonisation de la foi et du progrès individuel et collectif. »* [43]

Pour les protestants, la prise de conscience sera formalisée par l'appel, lancé en 1968, par le conseil œcuménique des Eglises protestantes.

Mais qu'elle s'inscrive dans le droit fil de « Populorum Progressio » ou qu'elle s'inspire de l'appel du Conseil œcuménique, la vision chrétienne du développement se veut globale en conciliant le spirituel et le temporel. En se faisant plus explicite, le

---

[42] LUNEAU ( R.), op.cit, p. 222.
[43] MESTER ( P.), op.cit, p. 178.

chrétien est convié à s'investir dans la gestion de la cité, dans ces différents lieux d'engagement propres aux laïcs que sont les ONG religieuses et les associations d'action humanitaire.

A part les bonnes intentions des Eglises en matière de développement ; cela sera accentué par le développement du libéralisme économique et politique ; ainsi que la démocratie qui est l'un de ses effets induits. Pour notre travail, nous allons analyser en long et en large l'action de deux ONG confessionnelles, d'obédiences religieuses différentes et sous l'autorité directe des Eglises locales : CED-Caritas et CEPBU. Nous allons analyser les domaines clés de leur intervention, lesquels conduiraient à ce qu'elles appellent « le développement intégral de l'homme ». Les principaux domaines d'intervention des ONG établies au Burundi étant notamment l'aide humanitaire, le développement rural, l'éducation, la santé, l'assistance aux orphelins, etc.

Nous les analyserons en étudiant les domaines clés, en mettant en exergue la part de chacune des deux, par domaine considéré. Notre attention est focalisée à voir si ces ONG oeuvrent réellement pour l'éradication des racines du sous-développement, ou si elles oeuvrent pour pérenniser leurs institutions ou encore si chaque ONG veut se faire une place au soleil aux yeux du peuple comme le souligne en ces termes A. MBEMBE :

> *« Le recours de l'argument matériel au sein du christianisme missionnaire doit être interprété sous cet angle : le travail du pouvoir générant la vérité et le travail de la vérité légitimant le pouvoir. »* [44]

## B. REALISATIONS SOCIO-ECONOMIQUES POUR « LE DEVELOPPEMENT INTEGRAL » : CAS DE CED-CARITAS ET DE LA CEPBU

### 1.Présentation sommaire de ces deux Organisations Non Gouvernementales

#### - Le CED-Caritas.[45]

La Caritas-Burundi est un des organismes membres de la Caritas internationale. Celle-ci est une Confédération internationale des organismes catholiques d'action charitable et sociale. Elle a été créée en 1951.

En 1969, naît le « Centre d'Entraide et Développement » (CED) cette structure est davantage orientée vers la conception, la promotion et la gestion des projets de développement socio-économique et culturel.

---

[44] MEMBE (A.), op.cit, p. 52.
[45] Note sur l'évolution récente des structures récentes du CED-Caritas (inédit).

En 1976, la création des Bureaux Diocésains de Développement aboutit à la réunification du CED et de Caritas-Burundi.
Le Bureau national du CED-Caritas est chargé d'animer et de coordonner les activités de développement socio-économique et culturel ainsi que d'assistance Promue par l'Eglise catholique. Le CED-Caritas reçoit depuis quatre décennies des appuis importants et réguliers en provenance des « Caritas » d'Europe.

- **La CEPBU.**[46]

En 1961 l'association d'Entraide des Eglises de Pentecôte « (ADEEP) obtint la reconnaissance légale et prit la relève de la Mission libre suédoise (MLS).
En 1975, dans le but d'adapter leur association aux réalités socio-politiques du moment, les Eglises de Pentecôte créèrent la Communauté des Eglises de Pentecôte au Burundi (CEPBU) au sein de laquelle elles sont regroupées jusqu'aujourd'hui. L'idée matrice fut de se lancer dans des projets de développement socio-économique. Il faut assurer un épanouissement complet de l'être humain en se basant sur la trilogie : évangélisation-développement-formation. Elle intervient dans les projets de développement, dans l'éducation, la santé, etc. Ses principaux bailleurs sont surtout d'origine suédoise.

## 2.Le secteur de la santé.

### a. CED-Caritas.

Le cardinal LAVIGERIE fondateur de la Congrégation des Pères Blancs avait recommandé à ses missionnaires d'user largement du soin des malades dans leur méthode d'apostolat. Cette directive n'est pas restée lettre morte, les missionnaires ont ouvert des dispensaires dans les postes de mission.

> *« S'il n'y a pas de mission sans écoles, en Afrique les missions resteront identiquement des dispensaires et des hôpitaux desservis pour la plupart par des hommes et des femmes appartenant à des congrégations ou des sociétés missionnaires. Un peu partout chaque mission finira par se donner un dispensaire aussi régulièrement qu'elle se donne une école. ».*[47]

Pour le missionnaire, l'action sanitaire répondait globalement à l'objectif de l'évangélisation. Elle constituait un cadre par lequel les missionnaires pouvaient nouer des contacts avec les populations de tous les âges et de toutes les conditions. Comme le dit HILGERS :

---

[46] Archives de la CEPBU, Bujumbura.
[47] ELA (J.M.) cité par NDAYIRAGIJE, Limpact de la mission de RUMEZA de 1935-62, mémoire, UB, FLSH, 1982, p.54.

*« Les soins de santé sont pour le missionnaire une occasion particulièrement favorable de gagner la confiance des populations, de faire preuve de son désintéressement et de la pureté de ses intentions. »*[48]

Au synode africain de 1989, l'épiscopat africain a fait siens les problèmes de la santé en Afrique. Selon lui,

*« Les problèmes se résument en trois points : la malnutrition, le manque d'hygiène et le taux élevé de maladies et de mortalité. »*[49]

Pour remédier à cette situation alarmante, l'Eglise catholique a pris trois options :

- La promotion du souci pastoral des problèmes de santé comme partie intégrante de l'œuvre de salut de l'humanité.
- Le soutien des associations catholiques laïques pour la défense et la protection de la vie.
- L'organisation de l'éducation sanitaire et des services médicaux à tous les niveaux.

Et cela sous le patronage du CED-Caritas. Le CED-Caritas finance et contrôle toutes les infrastructures sanitaires liées à l'Eglise catholique. Mais il y a ceux qui échappent à son contrôle direct, surtout celles liées aux congrégations qui, en quelque sorte, sont indépendantes du clergé local. Le CED-Caritas gère et finance des hôpitaux, des centres de santé, des dispensaires et des centres éducatifs. Les financements sont octroyés par des ONG européennes telles « Action Medeor » en Allemagne, « Orbi pharma » en Belgique, Caritas internationalis, les organisations intergouvernementales, etc. Ces ONG ont l'objectif de fournir aux pays du Tiers-Monde des services de santé à un prix abordable.

Les différentes structures mises en place par le CED-Caritas en collaboration avec les congrégations religieuses visent à optimaliser le rendement des formations médicales. Elles suppléent donc à l'insuffisance des formations médicales de l'Etat.

**- Le CED-Caritas et la lutte contre le SIDA.**

Le SIDA comporte des effets dévastateurs sur le plan des fondements sociaux, économiques et démographiques. Au niveau de la communauté, le VIH touche les

---

[48] HILGERS (W), Eglise et développement. Inventaire commentée de la contribution de l'Eglise au développement économique et social au Rwanda et au Burundi, Bujumbura, CERAS, 1967, p. 103.

[49] LUNEAU (R.), op.cit, p. 264.

adultes et les jeunes. Leur décès contribue à la réduction de la main-d'œuvre qualifiée et par conséquent la réduction du rendement.
Pour faire face à cette situation, l'Eglise a mis en place depuis 1991, un vaste programme de lutte contre le SIDA dans les institutions sanitaires de l'Eglise catholique notamment dans le cadre financé par MISEREOR et exécuté à partir de CED-Caritas. Ce projet à évolué en deux phases.

- **La 1ère phase du projet était** :
  - Formation du personnel soignant chaque année sur le SIDA
  - La production du matériel éducatif et promotionnel.
  - La distribution du matériel de promotion en milieu de soins médicaux (hôpitaux et Centre de santé agréée)

- La deuxième phase du projet a, en plus de la poursuite des actions de prévention, mis un accent particulier sur la prise en charge psychosociale et médical des personnes vivant avec le VIH.

Le CED-Caritas du Burundi est un service technique de coordination nationale du domaine de la santé et, par conséquent en matière de lutte contre le SIDA. La conférence des évêques catholiques du Burundi soutient les actions menées en ce domaine, et cela se concrétise par un Evêque chargé de la Commission épiscopale des affaires économiques et sociales qui est automatiquement Président du CED-Caritas.

**- CEPBU**

L'œuvre médicale, tout comme l'enseignement, est une activité qui a commencé avec le travail d'évangélisation. C'est pourquoi la CEPBU a construit plusieurs centres de santé et dispensaires. Les deux branches ont été pendant toutes les années les outils les plus importants dans l'évangélisation à côté de la prédication directe. Il fallait s'occuper du corps et de l'esprit. GAHAMA montre que toutes les Eglises étaient dans le domaine de la santé à tous les niveaux :

*« Pratiquement toutes les missions religieuses du Ruanda-Urundi aussi bien catholiques que protestantes se seraient dévouées pour soigner les maladies. Cela allait du petit dispensaire à la construction des grands hôpitaux. »*[50]

Actuellement la CEPBU gère une dizaine de Centres de santé et soigne sans aucune distinction de quelque nature qu'elle soit.

---

[50] GAHAMA (J.), Le Burundi sous l'administration belge, la période du mandat 1919-1939, Paris, Kathala, 1983, p. 263.

## 3.Le secteur de l'éducation.

### a) CED - Caritas

L'éducation constitue l'une des bases fondamentales du développement, dans la mesure ou l'accroissement du revenu national ne résulte pas seulement de l'accumulation du capital, mais du développement intellectuel.
Convaincue que la formation humaine est le moteur du développement, l'Eglise attache une grande importance à l'éducation des jeunes qui l'ouvre à affronter les différents problèmes de l'humanité.

> *« Elle enseigne la rigueur dans toute activité intellectuelle, physique et manuelle, comme expression de respect, la culture comme capacité de communion, l'attention comme écoute des choses, des évènements, des autres. Elle n'ambitionne pas d'enrichir la jeunesse, mais de l'ouvrir et la rendre disponible. »* [51]

Mais, tout n'est pas allé dans le droit fil du développement. HILGERS explique le double rôle de l'école missionnaire où l'accent particulier est mis sur la mission religieuse.

> *« Pour l'Eglise, l'enseignement a toujours répondu à une double préoccupation :*
> - *Préoccupation sociale : il s'agit d'apporter aux jeunes des moyens d'épanouissement personnel, des conditions meilleures de vie.*
> - *Préoccupation pastorale : donner aux chrétiens le moyen d'accéder à une formation religieuse, éduquer la jeunesse dans une perspective et un cadre chrétien, préparer des jeunes au sacerdoce. Pendant longtemps, l'accent a été mis davantage sur le point b, ce qui n'a pas empêché d'apporter une amélioration sensible du point de vue social par l'extension, notamment, de l'enseignement primaire de masse. »*[52]

Malgré cette préoccupation pastorale, il faut noter que l'essentiel des établissements secondaires et même universitaires fut l'œuvre des catholiques. Dès la naissance de CED-Caritas, il a continué à servir dans l'enseignement jusque récemment. Avec la lourde tâche du CED-Caritas dans le secteur social, l'Eglise Catholique l'a désengorgé, en créant le Bureau National de l'Education Catholique (BNEC) chargé de coordonner toutes les activités liées à l'éducation.

---

[51] MEESTER (P.), op.cit, p. 179
[52] HILGERS (W.), op.cit, p. 5

## b) CEPBU

Pour bien remplir cette tâche, a été créée une service de la « Coordination scolaire » chargé de coordonner les activités éducatives tant du secteur formel que non formel, mais évidement au sein des Eglises de Pentecôte. C'est un service technique crée par la CEPBU pour faciliter les contacts techniques avec le Ministère ayant l'éducation dans ses attributions. La coordination scolaire doit soumettre régulièrement un rapport à la représentation légale.

Le système suédois d'enseignement a beaucoup privilégié l'éducation de base. Il a par contre négligé l'enseignement secondaire et supérieur. L'objectif des Suédois (principaux bailleurs) était surtout d'évangéliser la société burundaise. C'est pourquoi la Mission Libre Suédoise (MLS) a construit plusieurs écoles primaires pour que la population puisse savoir lire la bible.

Jusqu'en 1960, c'est-à-dire 25 ans plus tard, date de la prise de la gestion de l'Eglise par les nationaux, les missionnaires suédois n'avaient encore pensé à construire aucune école secondaire. D'emblée, on constate que son éducation était lacunaire, donc sans ouverture sur le développement socio-politique. Est-ce par manque de moyens ? Est-ce par manque de volonté ou par indifférence ?

Toujours est-il que la préoccupation principale des missionnaires était la propagation de l'Evangile. Si donc la MLS parvenait à former des évangélistes et des pasteurs, le reste n'entrait pas dans la mission principale qui les avait poussés à quitter le Nord de l'Europe. Or la formation de ces derniers n'exigeait pas beaucoup d'années. L'école primaire suffisait pour le début. C'était donc du pur prosélytisme religieux.

> *« La seulle école secondaire d'initiatives pentecôtistes sera l'Ecole Normale de Kiremba construite en 1963. C'était sous l'initiative privée, puis l'appui de l'ASDI en 1967. Elle sera agrandie en 1978 sur demande du gouvernement burundais.»*[53]

Actuellement, « *la CEPBU a construit 130 écoles primaires, 21 établissements secondaires dont 4 lycées, 5 collèges communaux et 2 écoles techniques. Notons aussi que la formation professionnelle n'a pas été oubliée. Des écoles de métier à l'instar du CEPKI (Centre d'enseignement professionnel de Kiremba) et l'école de formation agro-pastorale de Nyanza.*
*Il y a aussi la formation non formelle (au chantier) qui soulage la population. On a l'alphabétisation des adultes, les centres socio-éducatifs, l'école de dimanche, la formation biblique. »*[54]

---

[53] Archives de la CEPBU, Bujumbura.
[54] Rapport d'activité de la CEPBU, Bujumbura, 2005, p.29.

Nous constatons qu'à partir de 1963, date à laquelle les nationaux ont pris les destinées de l'Eglise, la CEPBU a changé de méthodes et a commencé à œuvrer dans le sens du « développement ». Là aussi dans le sens peut être de montrer ou imposer leur visibilité dans la société en attirant la population par des initiatives matérialistes. En quelque sorte, elle a subi une « réappropriation » selon le terme de MBEMBE :

*« Produit d'impérialisme occidental aux yeux d'un grand nombre d'Africains, il importe de ne pas oublier qu'il est soumis à un travail constant de ré-interprétation, qu'il est utilisé par des agents religieux indigènes dans des stratégies symboliques et matérielles, des luttes socio-politiques. »* [55]

## 1. Rapports entre ONG et Etat en matière de développement

### a.Dualité des deux pouvoirs.

L'ONG reconnaît sans équivoque la prérogative de l'Etat en matière de développement économique et social, la responsabilité primordiale qui revient aux pouvoirs publics.
Officiellement, le cadre est à la reconnaissance de la primauté absolue de l'Etat, « premier responsable du développement », l'ONG ne jouant en aucun cas un rôle de suppléance mais de simple appoint. D'où sa prédisposition affichée à articuler son action sur celle des pouvoirs publics.

*« L'Eglise religieuse n'est pas une agence de développement, ni une puissance rivale de l'Etat. Aussi conçoit-elle sa contribution comme un service d l'homme. »* [56]

Il est néanmoins douteux que les choses se passent de façon si harmonieuse dans la réalité et, en particulier, que l'ONG religieuse s'inscrive spontanément au rebours de la tendance générale des ONG à s'autonomiser par rapport à l'Etat.
Deux facteurs principaux tendent en fait à entretenir ses velléités d'émancipation. D'une part, il y a ce qu'il faut appeler bien l'impuissance de l'Etat qui laisse aux ONG une grande liberté de manœuvre, que viennent renforcer la légèreté de leur appareil bureaucratique et leur rapidité d'intervention. D'autre part, il y a l'effet du « temps mondial » de la démocratisation et de la mondialisation, qui est également celui du désengagement de l'Etat et du triomphe de la « Société civile » et de « l'humanitaire ». D'où pour les ONG, une plus grande facilité à se soustraire au carcan étatique en occupant les espaces sociaux laissés en friche par le repli du pouvoir central sur les positions minimalistes que concède l'idéologie ultra-libérale dominante.

---

[55] MBEMBE (A.), op.cit, p. 175.
[56] MEESTER (P.de), op.cit, p. 201.

## b. Le développement du monde rural.

### 1° Le CED-Caritas.

La raison d'être de l'Eglise est l'évangélisation. Cette rnission vise la transformation des comportements. Comme il existe un lien intime entre le dedans et le dehors, l'Eglise ne doit pas négliger la transformation des conditions de vie de l'homme. C'est pourquoi l'Eglise doit investir.

Le caractère de cette mission pousse le CED-Caritas à appuyer les pouvoirs publics dans leurs tâches de doter la population des infrastructures nécessaires à son bien-être. Il s'adresse aux populations les plus défavorisées c'est-à-dire celles du monde rural. L'aide du CED-Caritas suit le proverbe chinois : « donner un poisson à son frère qui a faim, c'est bien, mais lui apprendre à pêcher, c'est mieux. »
Cette action vise à aider la population mais aussi à faire valoir leur institution aux yeux de cette dernière. Il en va de même pour sa propre existence en tant qu'institution car ses responsables doivent eux aussi en tirer un profit tant matériel que symbolique, comme le prouve J.F. BAYART :

> *« Entrepreneurs religieux, peu ou prou entrepreneurs politiques dans la mesure où ils s'identifient ou sont identifiés aux « élites » du quartier ou du village, ils sont, aussi, de plus en plus souvent, des entrepreneurs au sens habituel du mot, c'est-à-dire des opérateurs économiques.[...] cherchent à assurer leur propre survie mais aussi à financer des oeuvres dans leur paroisse ou à témoigner d'une contribution au développement. »*[57]

Bien que la plus grande part de la production nationale soit fournie par le monde rural, celui-ci ne bénéficie pas assez souvent des infrastructures socio-économiques. Alors qu'en ville on assiste à une concentration de ces dernières, la campagne est déshéritée. Face à cette situation, l'Etat du Burundi déploie des efforts pour mettre fin à cette dichotomie. L'ONG CED-Caritas lui emboîte le pas par l'entreprise des projets à la campagne. On note ici les projets d'alimentation en eau potable, de relance agricole, etc.

### 2° CEPBU

Selon l'organigramme de la CEPBU, il y a un département chargé des projets. Cet organe spécialisé est doté d'un personnel qualifié, chargé de concevoir un projet, de l'étudier, d'en faire le plan, d'en proposer le coût, de suivre son exécution sur le terrain. Cette dernière étant une tâche généralement confiée à l'Eglise locale. Le Bureau des projets propose un rapport à chaque étape d'exécution ainsi qu'à la fin des constructions.

---

[57] BAYART (J.F.), op cit, p. 12

Le rapport final s'accompagne d'un rapport financier à soumettre à la Représentation légale qui, à son tour, l'envoie aux bailleurs de fonds pour appréciation. Le Bureau des projets étudie nos seulement celles des Eglises, mais aussi les projets demandés par les autorités administratives. Il planifie et assure la distribution de l'aide humanitaire.

Comme le CED-Caritas, la CEPBU est très active dans l'aménagement des sources de l'eau potable. Par exemple, *« au début de 1992, la CEPBU a commencé un grand projet d'adduction d'eau. Il consistait à alimenter 75 lieux et ce projet devait être terminé à la fin de 1998. »* [58]

### c. Lacunes de ces projets.

Ces projets d'auto-promotion dépendant des ONG religieuses souffrent de quelques problèmes. Ils tombent dans l'apolitisme et ne vont pas ainsi au fond du problème, à savoir la crise d'un mode de régulation économique et politique autoritaire. Il y a aussi un manque de personnel qualifié et spécialisé afin d'affronter les défis du sous-développement et éradiquer les racines du mal.

> *« Le faible investissement intellectuel qui accompagne les micro-réalisations n'autorise guère à dépasser le stade de l'assistanat, les actes de charité devenant le mode d'investissement privilégié sur des situations dont les causes sont structurelles. »*[59]

## C. ONG CONFESSIONNELLE COMME AIGUILLON DE LA SOCIETE CIVILE.

L'existence d'une société civile suppose l'exercice d'une pression sur les pouvoirs publics. Un groupe de pression a pour rôle d'influencer le pouvoir, cherche à faire pression en lui demeurant extérieur. Le groupe de pression est défini comme :

> *« Une organisation constituée pour la défense d'intérêts et exerçant une pression sur les pouvoirs publics afin d'obtenir d'eux des décisions conformes à ces intérêts.»*[60]

Pour bien mener à bon port son rôle, trois éléments sont essentiels :

- le groupe doit être organique
- le groupe doit avoir des intérêts à défendre c'est-à-dire des intérêts d'exigences matérielles et/ou d'exigences morales.
- l'exercice d'une pression sur les pouvoirs publics, ce qui n'est pas inéluctable

---

[58] Rapport d'activité de la CEPBU, Bujumbura, 2000, p.30

[59] MBEMBE (A.), op.cit, p. 175

[60] SCHWATZEN BERG (R.G.), Sociologie politique, Paris, Montchréstien, 1988, 4è Ed, 1988, p.175

L'ONG confessionnelle n'est pas spectateur, mais plutôt acteur dans la société globale. Elle doit agir :

> *« Face à l'injustice sociale, la corruption institutionnalisée (...), les chrétiens ne peuvent pas rester neutres. Il rappelle le ministère prophétique de l'Eglise, son rôle de sentinelle. »* [61]

Le concept de société civile est abstrait et ambigu. Nous entendons par « société civile » non pas la société séparée de l'Etat, mais plutôt dans son rapport à l'Etat, c'est-à-dire comme espace intermédiaire. Néanmoins, il convient de réhabiliter ce concept si l'on veut comprendre la base sociologique du dynamisme actuel des ONG confessionnelles dans la société burundaise.

Il convient aussi de rappeler l'idée centrale de Marx et Engels selon laquelle :

> *« La société civile est le véritable foyer, la véritable scène de toute l'histoire. (In L'idéologie allemande). C'est que l'Etat n'a pas le monopole de l'organisation sociale, même s'il vise à l'obtenir : les hommes-en-société sont organisés dans et par l'Etat, mais ils sont organisés en familles, en communautés villageoises, en domaines, en atelier, usines dont l'Etat n'est pas toujours propriétaire, en syndicats, en partis, en associations que l'Etat ne contrôle pas nécessairement et de bien d'autres encore. »*[62]

### 1.ONG Confessionnelle comme lieu de structuration de la société civile.

L'ONG confessionnelle est une unité de maturation des projets socio-économiques pour les populations nécessiteuses. A travers l'ONG confessionnelle se réalisent des projets essayant de résoudre les problèmes de survie (alimentaires, santé, logement,...), de créer des réseaux d'entraide, de développer de nouvelles solidarités ; c'est-à-dire finalement de tisser le social de ce sous-système. Ainsi, grâce à cette action de l'ONG, la population prend conscience de ses problèmes, de son environnement, des structures économiques, sociales et politiques qui l'entourent. Puis elle devient responsable en assumant elle-même l'ensemble des problèmes et des structures dont on a désormais conscience.

---

[61] CONSTANTIN (F.) et COULON, op.cit, p. 209

[62] FOSSAERT (R.) cité par COULON (C.), Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire, Paris, Karthala, 1988, p.49.

La prise de conscience de ses responsabilités par la population débouche donc sur des revendications politiques et sociales, que chaque individu assume à sa manière en intégrant des associations locales afin de décrocher des aides auprès des bailleurs et auprès des pouvoirs publics.

Ces associations locales deviennent des antennes de ces ONG d'obédiences religieuses et participent activement à la politique de développement. Elles constituent en effet le point d'arrivée de toutes les formes d'aide. Elles se chargent de l'évaluation des besoins et de la distribution des dons en cas de secours. Les ONG confessionnelles soutiennent ce travail de suppléance sociale de l'Etat qui se met en place à travers ces associations. La mise en place des structures d'entraide et de solidarités aide ces dernières à acquérir une cohérence communautaire plus grande. Ces associations locales deviennent des centres de formulation des demandes sociales des populations auprès des politiques.

Grâce à ce travail de structuration communautaire et de politisation des populations marginalisées, va surgir un tissu associatif dense, duquel pourront émerger des corps intermédiaires capables de se structurer en contre-pouvoirs. A partir de ces associations locales, les ONG confessionnelles envisagent donc rien de moins que de favoriser la structuration d'une société civile et de permettre ainsi l'avènement d'une société démocratique.

### 2. ONG Confessionnelle comme « Groupe de pression »

Les ONG confessionnelles sont privilégiées par les Eglises comme « œuvres caritatives de miséricorde », expression et témoignage de l'altruisme, prônées par elles. Leur floraison est considérable et ne se ralentit pas. Elles sont au service des déshérités. La prise en charge de ces maux sociaux, en constante progression, reste déficient ; les ONG confessionnelles remplissent donc, ici encore, une fonction de suppléance indispensable et reconnue. Nombre de réalisations nouvelles sont leur œuvre et elles contribuent de la sorte à faire prendre conscience aux pouvoirs publics de leur défiance en la matière. Mais cette tâche ne se réalise pas en douceur.

> *« Les tensions commencent dès que les Eglises prennent conscience des implications sociales de l'Evangile, pressent les Etats d'honorer les nobles engagements inscrits dans leurs plans de développement ou dans les chartes internationales qu'ils ont signées, dénoncent les injustices et les abus du pouvoir ou prennent elles-mêmes des engagements concrets dans le domaine social. Le pouvoir parle alors de « subversion » ou de « critique constructive », avant de brandir la laïcité de l'Etat et de rappeler aux Eglises qu'elles ne doivent pas se mêler de politique.*[63]

[63] METOGO (E.), Dieu peut-il mourir en Afrique ? Essai sur l'indifférence religieuse et l'incroyance en Afrique noire, Paris, Karthala et AUCAC, 1997, p. 179

Les services sociaux organisés par les Eglises sont l'un des points de friction où l'Etat se voit désarmé dans sa fonction tribunitienne. L'emprise de l'Etat sur la société est compromise. Mais l'Etat est contraint d'accepter avec amertume cette ingérence dite « humanitaire » au lieu que les gens meurent. Cela affecte sa légitimité, et l'Etat est relégué au second plan, après la religion et les solidarités communautaires. Bertrand BADIE l'explique bien :

> *« Le retour du sacré comme une expression d'une insatisfaction par rapport à l'ordre politique acquis. C'est une façon, pour l'individu, de mobiliser des ressources contestataires contre l'Etat, de faire valoir qu'avant l'allégeance à l'Etat, il y en a d'autres qui priment, comme l'allégeance communautaire et l'allégeance religieuse. »*[64]

En fin de compte, l'ONG confessionnelle devient un véritable acteur de la société civile parce qu'elle l'organise et fait pression sur les pouvoirs publics. Ainsi, selon David TRUMAN :

> *« Un groupe ne devient un groupe d'intérêt politique ou un groupe de pression, que s'il tente d'influencer les décisions des pouvoirs publics. [...] En vérité il n'est pas un seul groupe d'intérêt qui ne recourra à la pression. »* [65]

L'ONG Confessionnelle est donc un acteur clé de la société globale que l'Etat doit prendre en considération. L'Etat devient une « coquille vide » car il est infiltré dans sa fonction sociale. La perte de l'une de ses fonctions le rend vulnérable. La légitimité est compromise aux yeux de la population qui voit apparaître d'autres institutions « Instituteurs du social. »

Au terme de ce chapitre, deux observations peuvent être formulées. D'une part, il ressort clairement que les ONG confessionnelles ne sont pas porteurs d'un projet de développement original. Abstraction faites aux Saintes Ecritures qui émaillent leur discours, leurs objectifs, leur mode de fonctionnement et d'intervention, leur rapport au monde ne les distinguent guère des autres ONG, qu'elles soient confessionnelles ou laïques.

En fait, la rhétorique de développement participatif à travers les associations locales dissimule, plus ou moins parfaitement, la persistance d'un modèle hiérarchique qui confère aux ONG confessionnelles par le biais de leurs pasteurs et agents, et de leurs différentes instances institutionnelles, le monopole du pouvoir d'impulsion et de conception, et fixe à la population un simple rôle d'exécution.

---

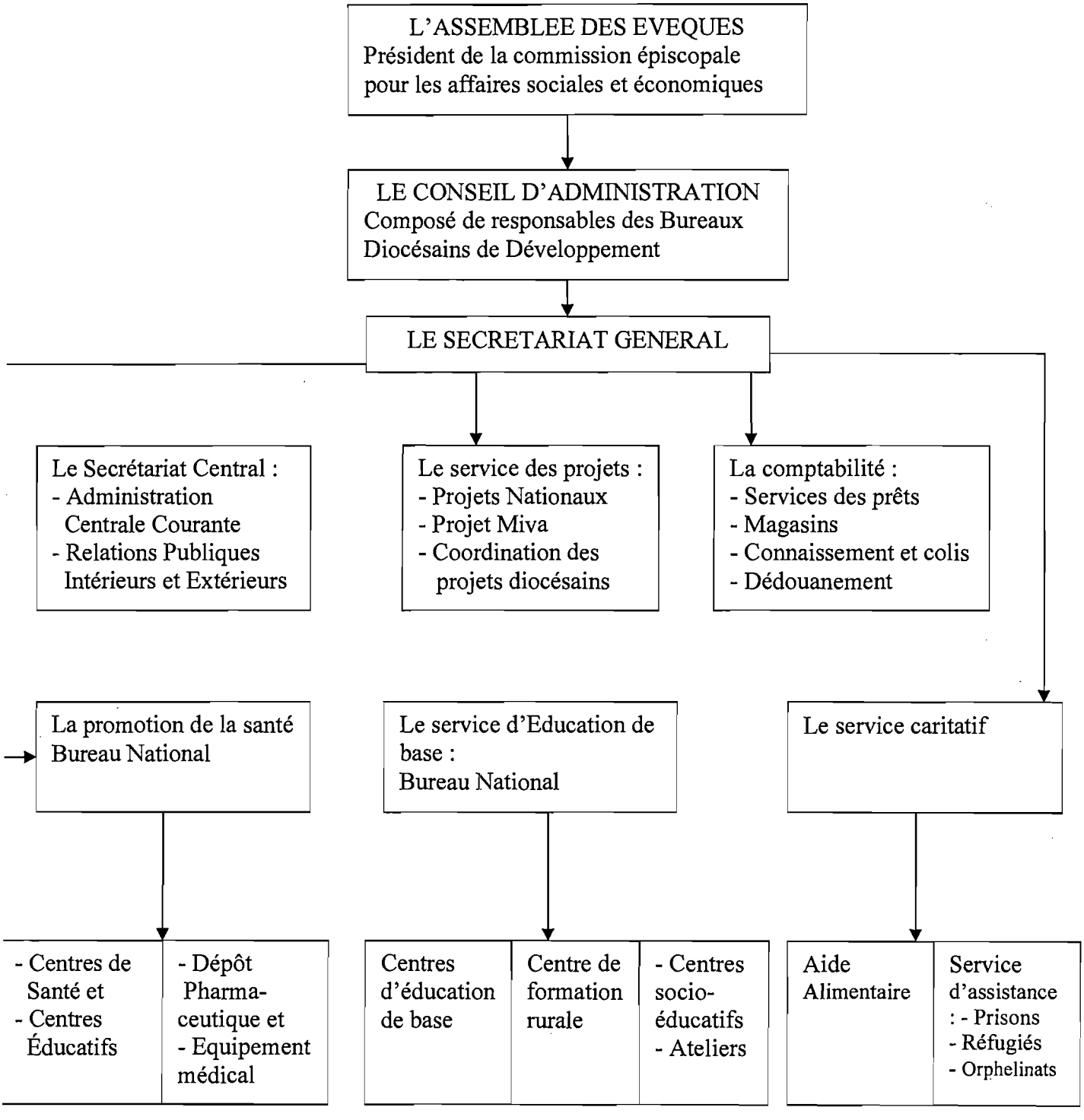
[64] BADIE (B.), « L'Etat en question » in Sciences Humaines n° 25, Février 1993, p. 16.

[65] SCHARTZENBERG (R.G.), Op. cit, p. 520.

Cette exclusion des « bénéficiaires » des lieux et procédures de décisions confirme donc le constat général selon lequel le mode de fonctionnement des ONG repose sur « L'existence d'une structure très pyramidale », qui limite la mise en œuvre d'un véritable partenariat de développement.

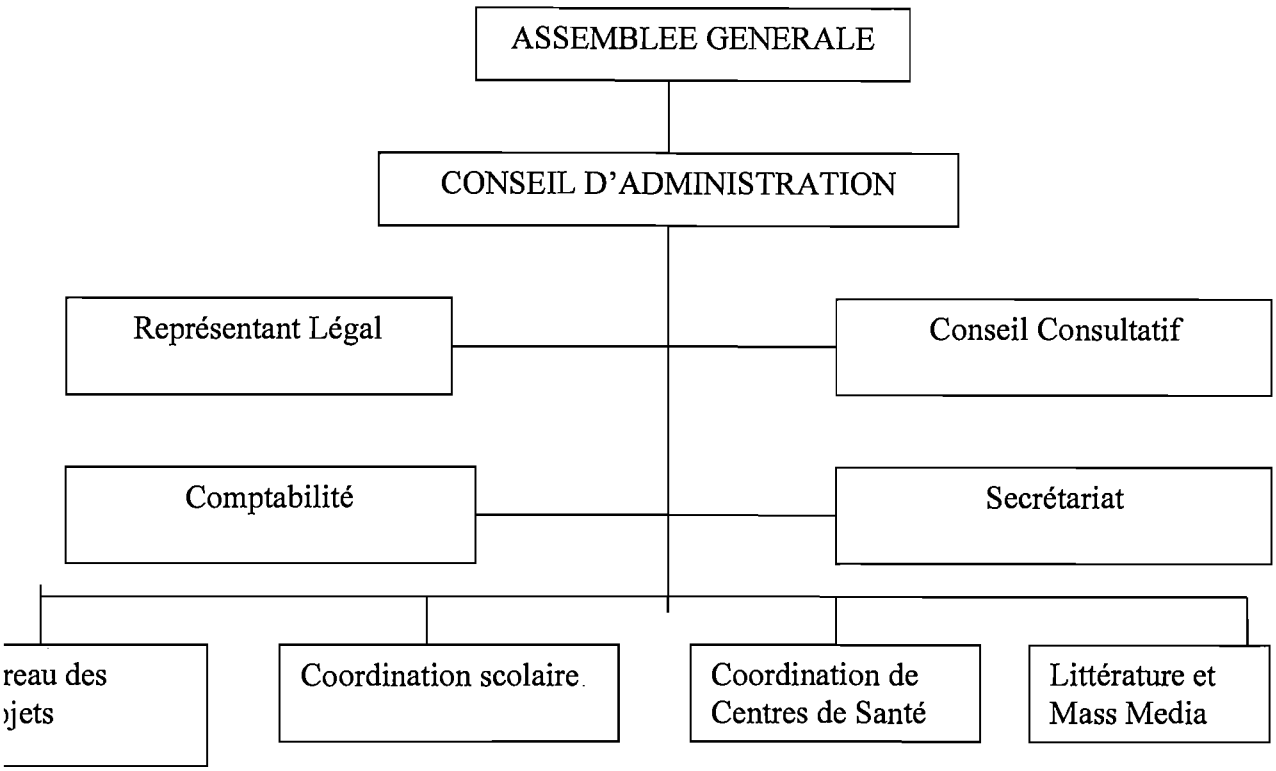
Ainsi, pour le cas d'espèce, la structure organisationnelle de ces deux ONG montre qu'elles restent attachées à leurs Eglises bien que bénéficiant d'une certaine autonomie. Peut-être qu'elles n'ont pas la volonté manifeste du développement, mais plutôt celle de faire prévaloir ou capitaliser l'idéologie de leur confession, celle d'évangéliser et de développer le monde. Mais la première prenant le pas sur la seconde ou la seconde idéologie servant de tremplin pour la première.

## ORGANIGRAMME ADMINISTRATIVE DU CED-CARITAS [65]




[66] Source : Archives du CED-Caritas, Bujumbura.

## ORGANIGRAMME DE LA CEPBU[67]




De ces organigrammes, il est à remarquer que la forte hiérarchisation ne favorise pas le soi-disant bénéficiaire qu'on jure « développer intégralement ». Les enjeux de cette structure sont matériels et symboliques. Les Eglises craignent peut-être que la décentralisation de ces ONG pourrait générer des résultats contraires à leur dessein alors que le domaine est très sensible. Ces corps servent donc à pérenniser les Eglises concernées, à pérenniser leurs conceptions du monde et, finalement, leur domination sur le monde, notamment sur les chrétiens. Ces corps servent d'avant-postes tant pour les responsables des Eglises que pour l'institution elle-même comme le dit A. MBEMBE

> *« Leur pensée et leur action se préoccupent surtout de leur propre stabilité et de leurs privilèges, du fonctionnement de leurs œuvres, ainsi qu'en témoigne, au cours des dernières années le développement spectaculaire de l'appareil administratif ecclésial en Afrique noire. »*[68]

[67] Source : Rapport d'activité de la CEPBU, Bujumbura, 2000, p.14.

[68] MBEMBE (A.), op.cit, p.116.

# CHAPITRE III. ONG CONFESSIONNELLE ET DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF : « CAS DE L'ORGANISATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ARCHIDIOCESE DE GITEGA »

## 0. Introduction

L'Organisation pour le développement de l'Archidiocèse de Gitega (ODAG) est sous l'initiative du diocèse de Gitega. Dans toutes ses réalisations, il est toujours attaché aux objectifs qui consistent à :

*« Eduquer l'homme d'une manière intégrale afin qu'il puisse s'émanciper socialement, matériellement et spirituellement ; sa mission étant de développer intégralement l'homme. »*[69]

L'ODAG initie et sensibilise à l'auto-développement tout en prêtant secours pour ce que les communautés ne sont pas capables d'acquérir.
L'ODAG intervient dans trois secteurs principaux : la santé, l'éducation et l'agro-pastoral.

Dans le domaine de la santé, l'intervention se limite à l'augmentation et la réhabilitation des centres de soins, l'approvisionnement en eau potable, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, l'hygiène et l'assainissement en milieu rural.

Dans le domaine de l'éducation, l'ODAG met un accent particulier sur l'augmentation des infrastructures scolaires, l'appui à l'éducation formelle et informelle ainsi qu'à la sensibilisation de la population.
Dans le domaine agro-pastoral, l'ODAG participe à la création des associations agro-pastorales par l'octroi des crédits, l'encadrement ainsi que l'approvisionnement en produits agricoles, vétérinaires et phyto-sanitaires.

L'ODAG est subdivisée en 12 services coiffant toutes les activités socio-économiques et caritatives, allant du développement économique au développement social jusqu'à l'action caritative.

## A .Déontologie de l'ODAG.

L'orientation de la politique de l'ODAG se traduit donc par une définition des priorités. L'aide d'urgence, notamment alimentaire, n'est pas totalement abandonnée, mais l'objectif désormais retenu consiste à s'attaquer de façon plus structurelle aux causes même du sous-développement.

[69] Atelier de planification stratégique (2005-07) et opérationnelle des activités de l'ODAG. Du lundi 22 au jeudi 25 nov. 2004.

Dans ce cadre, l'ODAG procède à une large diversification de ses secteurs d'intervention, qui vont désormais de l'agro-écologie (production de l'environnement et des sols cultivables en particulier) aux réalisations socio-éducatives (écoles, centres d'alphabétisation, pharmacies villageoises) en passant par le soutien aux petites unités économiques (associations agro-pastorales, petit commerce), et l'hydraulique villageoise (approvisionnement en eau potable).

Insistant sur la pertinence de ces secteurs, comme indispensables pour le développement, GRIGORI (L) et MOULOUD (A.) écrivent :

> *« Les politiques qui doivent le soutenir s'adressent aux populations rurales. Elles ont pour objet d'aider les populations vivant dans les zones rurales à mieux vivre, notamment en accèdant à de meilleurs revenus, en bénéficiant de services sociaux (tout particulièrement éducation, formation professionnelle et santé) ainsi qu'aux infrastructures (eau potable, électricité, communication et commerce) d'un niveau comparable à celui des villes. Elles constituent ainsi une enveloppe sans laquelle trouvent place les politiques agricoles, bien sûr, mais aussi les autres politiques intéressant le milieu rural. Dans ce cadre, les politiques agricoles ont plus spécifiquement pour objet de développer. »*[70]

Dans cette même lancée, pour arriver au développement tant désiré, les œuvres charitables de l'Eglise sont reconverties en celles du développement :

> *« La où jadis on parlait de charité on parlera maintenant de développement. Ceci est dû, nous semble-il, au fait que la faim, la maladie, l'ignorance ont été longtemps considérées comme inévitables : dès lors on ne peut les combattre que dans leurs aspects les plus criants, par une action locale, par la générosité individuelle qui puise son énergie dans l'amour du prochain. »*[71]

Ces objectifs figurent au centre de ce que ses concepteurs ont baptisé un peu pompeusement la « déontologie » d e l'ODAG, soit le corpus de principes et de règles qui orientent et déterminent les interventions de l'organisation.

### B.La Géographie de l'intervention.

L'ODAG, s'occupant du développement des populations de l'archidiocèse de Gitega, intervient dans toute l'archidiocèse, et cette dernière couvre une bonne fraction du territoire burundais. Il couvre en entièreté la province de Gitega et une partie des provinces Karusi et Mwaro.

---

[70] GRIGORI (L) et MOULOUD (A.), Développement local et communautés rurales, Paris, Karthala , 2002, p. 25
[71] HILGERS (W.), op.cit. p. 1

## 1. Types de population à aider.

La catégorie de la population à aider varie selon le type d'aide. C'est-à-dire s'il s'agit d'une aide d'urgence ou d'une aide de développement. La population à aider varie comme le sont aussi les aides octroyées et les secteurs d'intervention.

## 2. Types d'aide.

Les formes d'aide apportées par l'ODAG à la population bénéficiaire sont aussi multiples que variées. L'ODAG détermine ses formes d'aide suivant le secteur d'intervention à travers lequel il va opérer et selon que l'on est en phase d'urgence ou en phase de développement.

La principale aide, en phase d'urgence, est l'assistance aux vulnérables. Des secours sont organisés à travers l'assistance humanitaire, aux services sociaux de base et au logement, aux programmes d'éducation à la paix et au respect des droits de l'homme. Cette assistance se fait sentir surtout dans les secteurs d'intervention comme la santé (distribution des médicaments), la nutrition (création des centres nutritionnels mobiles), eau et assainissement (approvisionnement en eau potable)
A par l'urgence, les formes d'aide de l'organisation se réalisent suivant leurs secteurs d'activité respectifs. Cette phase est caractérisée par deux grands secteurs à savoir le secteur social et le secteur économique.

Concernant le secteur social, il y a lieu de distinguer le secteur de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.
Dans le secteur de la santé, avec l'incapacité de l'Etat à fournir des médicaments dans les hôpitaux et dans les centres de santé, les principales formes d'aide se manifestent à travers :

> *« L'amélioration de la couverture des services de base et des hôpitaux périphériques, la réhabilitation et le renforcement des infrastructures sanitaires et surtout la prise en charge sanitaire des groupes vulnérables, ainsi qu'à la formation des agents de santé communautaire. »*[72]

Dans le secteur de l'éducation, les principales formes d'aide se remarquent à travers la réhabilitation des infrastructures scolaires et la construction de nouvelles unités ainsi que l'approvisionnement des classes en matériels scolaires.

Cette aide est la première dans l'ordre d'importance. Elle nous fait quitter le stade d'assistanat car on s'attaque à l'une des racines du sous-développement qu'est l'ignorance. Dans l'avenir, les lauréats de ces écoles pourront planifier pour leur nation.

[72] Archives de l'ODAG GITEGA (inédit).

*« La meilleure aide que l'on puisse apporter est une aide intellectuelle : faire cadeau d'un savoir utile. Donner en cadeau des biens matériels, c'est rendre les gens dépendants. Par contre, leur donner le savoir, c'est les rendre libres. »* [73]

Dans le secteur de l'eau, hygiène et assainissement, les principales formes d'aide se caractérisent par la réhabilitation des installations, l'aménagement des sources en milieu rural, l'extension des capacités de production ainsi que la reprise de l'éducation en matière d'hygiène.

Mais aussi, il faut signaler que le développement n'est pas une tâche rapide et l'ODAG qui travaille avec des personnes sans ressources dans les régions délaissées, sait bien qu'efficacité et compétence sont moins faciles à transmettre. A notre avis, concernant le principal appui apporté à la population bénéficiaire, l'ODAG devrait avant tout, aider les gens à analyser leurs problèmes, à planifier des actions précises, à tisser un réseau d'organisations ayant une conscience commune ou une stratégie commune. Dans la même logique d'appui, on devrait aider les paysans à accroître la confiance en eux-mêmes, leur niveau de cohésion et le pouvoir de négociation.

*« L'idée de base est celle d'une responsabilisation des acteurs du développement au travers de mécanismes leur permettant d'effectuer eux-mêmes les choix programmatiques, puis d'avoir un contrôle de l'usage des ressources affectées aux actions décidées. »* [74]

Pour nous, le plus important n'est pas le moulin ou l'équipement de travail qui leur a été fourni, la route ou l'adduction d'eau qu'ils ont pu mettre en place grâce à l'ODAG. Ces réalisations ponctuelles, même si elles sont essentielles ne sont pas une fin en soi. Ce sont des moyens pour parvenir à éveiller les populations, afin qu'elles puissent défendre leurs intérêts par l'intermédiaire de leurs propres organisations.

Quant au secteur économique, le service de « sécurité alimentaire » s'occupe de l'agriculture et de l'élevage. Son principal appui réside dans le simple fait que tous les projets en sécurité alimentaire doivent passer pour l'essentiel aux mouvements associatifs et groupements. Cela, pour avoir l'efficacité en matière de responsabilisation et développement.

---

[73] GUENEAU, (M.C.), Afrique les petits projets de développement sont-ils efficaces ? Paris, l'Harmattan, 1986, p. 173.

[74] GRIGORI (L.) et MOULOUD (A.), op.cit, p. 22.

*« Au niveau micro local, on assiste enfin dans tous les domaines à une volonté de promouvoir des associations (du type « associations des usages de l'eau ») et des groupes (groupements d'éleveurs, groupes de caution solidaires)..., ceci à la fois pour que les opérateurs aient en face d'eux des interlocuteurs moins nombreux et pour que la vie des associations contribue à rendre les villageois responsables de leur développement. »*[75]

Il faut souligner que la crise a considérablement aggravé les difficultés d'accès des populations rurales aux intrants agricoles. Actuellement, la plupart de ces centres ont subi de sévères dégradations et demandent à être réhabilités. L'appui de l'ODAG intervient dans l'approvisionnement en intrants agricoles. La multiplication des semences par les projets se fait avec l'appui de cette dernière et se fait par le canal d'agriculteurs privés ou des groupements d'agriculteurs multiplicateurs.
Pour l'élevage, la reconstitution du cheptel se fait par un système de « prêt rotatif » de bétail. D'autres formes d'appui cadrent surtout avec la sensibilisation des éleveurs à des formes modernisées de production permettant une meilleure intégration à l'agriculture.

**a.Aide au développement économique.**

Le service principal de ce secteur est celui de la « Sécurité alimentaire ». Il a comme projet la « Réhabilitation agricole ». Son but spécifique est l'augmentation de la production agricole afin de soulager la population affectée par la faim et la misère et aggravée par la crise socio-économique que traverse le pays. C'est pourquoi les spécialistes du développement local insistent sur ce point.

*« La sécurité alimentaire a été et reste également un thème central des politiques du développement rural. Ce thème part du constat de la sous-nutrition qui affecte une part considérable de population mondiale. »*[76]

Plus de 7500 ménages bénéficient de ce projet. Ce projet semble être titanesque. Il est suivi par le coordonnateur diocésain et les agronomes de zone (engagés par l'ODAG et exécuté par la population bénéficiaire. Mais il est à déplorer que ses agronomes qui devraient être sur terrain à côté des bénéficiaires résident à Gitega, ce qui handicape le projet.

Dans le but d'augmenter la production agricole, l'ODAG distribue des intrants agricoles. Elle veille aussi à ce que la population ait accès aux semences.

---

[75] FAUROUX ( C[e]), « Les sociétés rurales de l'Ouest malgache : des transformations profondes et complexes. » in Afrique contemporaine n° 202-203, 2002, p 11-132.
[76] GRIGORI (L.) et MOULOUD (A.), op.cit. p.16.

Par exemple, pour l'année 2004, (janvier-mars), ses agronomes ont distribué :

- *37,5 tonnes de haricots*
- *30 tonnes de pomme de terre*
- *5000 plants de bananiers*
- *2400 plants fruitiers*
- *120000 plants agro-forestiers*
- *22,5 tonnes d'engrais.* [77]

Dans le cadre du repeuplement du cheptel durement touché par la crise, des chèvres et des porcs ont été distribués. Dans ce domaine, des séances de formation pour les techniques d'élevage et sur les soins vétérinaires sont organisées pour les bénéficiaires. L'ODAG organise la population en groupements pour leur assurer un bon service et un bon encadrement. En effet, trente groupements agricoles ont été identifiés pour bénéficier de ces services.

Selon le coordinateur de l'ODAG :

> *« Pour lier l'agriculture à l'élevage, les bénéficiaires des animaux domestiques reçoivent la formation pour les techniques de compostage. Des réunions de sensibilisation et de conscientisation sont organisées pour ces groupements bénéficiaires en raison d'une séance par trimestre. »*[78]

Mais on se demande si une séance par trimestre aura suffi pour convaincre un paysan à être gagné à la cause et acquérir les méthodes modernes agricoles. Sans doute que le paysan va se tourner vers son savoir-faire. Il faudrait qu'il y ait des encadreurs agricoles régulièrement proches de ces paysans pour leur enseigner les techniques modernes afin d'arriver à des résultats escomptés. Dans son ouvrage, « Les projets de développement » DUFUMIER le montre bien :

> *« La plupart des systèmes de vulgarisation reposent néanmoins sur l'existence d'agents de terrain spécialement recrutés à cet effet : les vulgarisateurs. Les agents de vulgarisation ont théoriquement pour tâche de fournir aux agriculteurs les informations dont ils ont besoin et de les former éventuellement à l'emploi des techniques qui leur conviennent le mieux. »*[79]

---

[77] Rapport d'activité de l'ODAG 2004.
[78] Recuillis auprès de HAKIZIMANA Edmond, coordonnateur de l'ODAG.
[79] DUFUMIER (M.), Les projets de développement agricole. Manuel d'expertise, Paris, Karthala et OTA, 1996, p.123.

### b. Aide au développement social

La population burundaise est éprouvée dans le domaine social et la région d'intervention de l'ODAG ne fait guère l'exception. C'est pourquoi ce secteur enregistre beaucoup de services sous sa dépendance, une décentralisation a été adoptée pour être efficace.

Ces services sont :

- La coordination des centres socio-éducatifs
- La promotion de santé
- Le centre de sourds-muets
- Le entre des aveugles
- La caritas diocésaine
- L'eau et l'assainissement.

Par exemple, pour les services d'Education, de santé, d'eau et d'assainissement, il est à remarquer qu'ils sont confrontés à de sérieux problèmes.
Les infrastructures sont insuffisantes, en mauvais état, mal équipés et mal gérés. En plus de leur rareté, la population n' y a pas accès à cause de leur bas niveau de vie.

Pour soulager la misère de cette population, l'ODAG entreprend de :

*« Construire d'autres infrastructures, réhabiliter ceux existant et les équiper. Elle entreprend aussi de promouvoir les activités génératrices de revenus (AGR) afin d'améliorer les conditions de vie de la population pour qu'ils aient accès à ces services. »*[80]

Spécifiquement pour l'alimentation en eau potable, *« plus ou moins 8000 ménages ont un accès à l'eau potable, à des puits d'eau distants de moins de 500 m. Ce service exécute et protège les points d'eau où 60 sources ont été aménagées et 3 adductions d'eau réhabilitées en 2004. On procède aussi à l'analyse de la qualité de l'eau dont 183 prélèvements faits et analysés. Le monitoring participatif de l'utilisation et entretien des équipements hydrauliques a été mis en place. Les équipements d'eau sont gérés de manière participative et équitable dans la zone d'action. Par exemple, 63 points d'eau disposent d'un comité de gestion élu et fonctionnel. L'ODAG forme les membres des comités installés, le staff dirigeant des Régies Communales de l'Eau (R.C.E) et des fontainiers pour la gestion et l'utilisation rationnelle de l'eau ; soit 10 séances de formation toute l'année. »* [81]

---

[80] Atelier de planification stratégique (2005-2007) et opérationnelle (2005) des activités de l'ODAG.
[81] Rapport d'activité de l'ODAG, GITEGA, 2004, p.16.

Bref, de ces différentes formes d'aide, on peut remarquer très clairement que dans les secteurs sociaux, les principales formes d'appui cadrent surtout avec la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures sociales ainsi que la prise en charge des catégories vulnérables.
Mais dans les secteurs économiques, les principales formes d'aide vont surtout vers l'encadrement des paysans afin de revaloriser le secteur de l'agriculture et de l'élevage.

Dans l'ensemble, ces activités se caractérisent par un certain nombre d'aspects tant positifs que négatifs.
S'agissant du développement au niveau local, l'ODAG a exercé et exerce un impact positif au niveau des communautés locales en donnant une formation, si lacunaire soit-elle, aux populations en contact et aux leaders de ces associations mises en place. L'ODAG parvient à toucher les zones délaissées. Dans ses activités, elle met l'accent sur la participation des populations locales à travers leurs associations la plupart des cas. Elle fournit des services à faibles coûts et applique des technologies adaptatives et novatrices, tout en préservant leur indépendance.

Quant aux principaux aspects négatifs, il y a lieu de remarquer que l'ODAG a une possibilité limitée de reproduction de leurs projets. Les chances de survie des projets, après cessation des concours financiers et techniques, sont minimes surtout faute de repreneurs.
Ceci s'explique par le fait que si une ONG commence à prendre à sa charge le travail qui est essentiellement celui de la responsabilité des pouvoirs publics et qu'après une période convenue, elle se retire de cette entité administrative pour travailler ailleurs, l'administration sera laissée sans ressources additionnelles pour continuer le travail. A cet effet, l'ODAG ne parvient pas à renforcer les structures administratives locales ainsi que les associations après son départ. Le cas le plus patent est celui de l'eau , où les Régies Communales de l'Eau (R.C.E) ne parviennent pas dans la plupart des cas à entretenir les infrastructures hydrauliques laissées par l'ODAG après son départ, faute de moyens ou par ignorance.

**c.Rôle de l'ODAG dans la mobilisation pour le développement.**

L'ODAG est une ONG qui évolue dans un milieu rural où toute forme d'organisation de population extérieure au cadre administratif en place était plus ou moins inexistante avant l'arrivée de l'ODAG. Les associations religieuses qui existaient depuis longtemps dans la région relevaient des structures des missionnaires. Elles avaient plus le rôle d'amener les gens à se repentir qu'à s'associer autour des programmes d'auto-promotion.

Au fur et à mesure que la situation socio-économique se dégrade considérablement, le besoin de se mettre ensemble pour affronter les différents problèmes auxquels les populations font face devient de plus en plus accru.

Les différents partenaires du développement humain qui évoluent dans la région contribuent à encourager la formation des groupes au sein des communautés en vue de promouvoir un développement humain durable avec le concours des bénéficiaires.

*« Le développement centré sur les besoins de l'homme signifie un processus de promotion de l'homme par et pour lui-même. L'homme qui est le but du développement en est aussi l'artisan : la participation nécessaire de toutes les catégories de la population au développement n'est possible que si chacun est intéressé par le développement et que tous tirent profit du progrès général. »*[82]

La contribution de l'ODAG s'active principalement à l'appui à la naissance et à l'action des associations d'auto-promotion en vue de motiver la coopération et les initiatives communes des populations ainsi qu'à la mobilisation des populations par les projets.

## 1. Appui à la naissance des associations.

L'ODAG participe à la création d'associations d'auto-promotion qui bénéficient de son financement. Les succès de cette politique résultent sur la combinaison de trois éléments principaux : la mise en place d'une stratégie adéquate, le rôle joué par les responsables des associations avec les différents partenaires présents dans la région. A ce propos, cet auteur écrit :

*« Tant que nos politiques ne seront pas définies en concertation avec ceux qui ont une connaissance quotidienne des réalités et des souffrances... Nous ne serons pas en phase avec des implications morales du concept de développement durable. »*[83]

L'appui aux associations locales reste indispensable. Mais, il ne suffit d'avoir des fonds à donner aux demandeurs. Mais plutôt, il faut la présence d'organisations locales fonctionnelles et crédibles pour acquérir ces dons et capables d'en servir utilement.

A cet effet DUFUMIER dit que :

*« L'existence d'organisations paysannes avec lesquelles il est possible de dialoguer, débattre, négocier et signer des conventions est souvent une condition nécessaire pour la réussite des projets de développement agricoles. »* [84]

[82] OCDE, Volontary aid for developpment : The role of non govnmental organizations, Paris, 1988, p.14.
[83] Haut Conseil de la Coopération Internationale, les non-dits de la bonne gouvernance pour un débat politique sur la pauvreté et la gouvernance, Paris, Karthala, 2001, p.41.
[84] DUFUMIER (M.), op.cit. p. 113.

### a. La stratégie de l'ODAG

Pour participer à la création des associations, l'ODAG procède :

*« - Par la sensibilisation de la population,*
*- Par l'évaluation de la qualité de l'association,*
*- Par le contact auprès des autres organisations d'encadrement existantes,*
*- Par l'engagement des responsables des différentes associations dans une campagne de sensibilisation dans leur région*
*- Par la formation des responsables des différentes associations à l'animation/sensibilisation,*
*- Par le renforcement de l'autonomie de l'association. »* [85]

De par cette procédure, l'association est créée de façon concertée et participative par les différents intervenants. Elle est parrainée jusqu'à sa maturation où elle deviendra autonome. Cela permettrait de bien monter le projet, chacun connaissant son rôle et sa part de responsabilité.

*« Les approches participatives se fondent sur une identification des partenaires (ou « Skateholders »), qui sont engagés dans le développement, et sur diverses méthodes permettant d'expliquer ces approches aux participants, de les aider à opérer leurs choix et programmer les actions, de leur permettre d'accéder aux ressources et moyens nécessaires d'évaluer les résultats des actions entreprises.»* [86]

### b. Le rôle des responsables des associations

Certains responsables sont plus avantageux que d'autres par leur charisme, leur capacité de sentir la nécessité d'un changement et à oser. Dès la gestation et la création d'une association, ceux-ci deviennent des leaders incontournables des mouvements paysans. A l'inverse d'autres responsables semblent stériliser ou bloquer l'émergence de ce mouvement paysan en se l'appropriant, ou en l'utilisant comme tremplin pour des buts personnels. L'ODAG invite les membres des associations à choisir de bons responsables.

En réalité, c'est aux associations elles-mêmes de choisir les représentants qui leur conviennent le mieux, capables de les mobiliser et les guider. Ceux qui sont susceptibles de défendre les causes et les intérêts de la communauté et qui sont conscients de l'objectif qu'est le développement. Quant à FORTIN G., il écrit que :

---

[85] Source : Archives de l'ODAG, GITEGA.
[86] GRIGORI (L.) et MOULOUD (A.), op.cit, p.22.

*« La participation est, pour chaque individu la manière de se lier aux autres : c'est une forme de solidarités. Pour participer, il est essentiel d'avoir conscience de l'objectif visé, de l'importance de cet objectif et du rôle exact qui lui est assigné mais aussi avoir conscience que la non- participation remettra en cause l'objectif visé. »* [87]

### c. Relations des associations avec les autres partenaires.

Une association exige, pour se renforcer, une complicité de plusieurs partenaires tous acquis à la cause, chacun intervenant à son niveau. Parmi les partenaires, nous distinguons les autres ONG, les autorités administratives, la population environnante,... L'implication de tout le monde est la condition sine qua non parce que le développement n'est pas une affaire d'une seule organisation, si dynamique soit-elle.

*« Certains problèmes de développement local doivent, par contre, être traités avec un troisième type de partenaires, celui que constituent les « organisations de la société civile » : groupements locaux divers, associations professionnelles, associations des femmes, groupements de jeunesse)...ceux-ci forment ce que l'on propose de nommer les « groupements d'intérêts spécifiques. »* [88]

## 2. Appui à l'action des associations.

L'éclosion d'associations d'auto-promotion appuyées par l'ODAG change peu à peu le comportement des ruraux. La population se libère progressivement de certaines mentalités pré capitalistes et commence à oser courir le risque en débutant par leurs propres cotisations ou leurs efforts physiques. L'ODAG contribue à travers l'appui à la consolidation de l'autonomie, aux actions économiques et au développement des capacités d'évaluation des associations.

### a. Appui à la consolidation de l'autonomie de l'association.

Une association ne doit pas être limitée au rôle de capteur d'aide. Mais, elle doit devenir un lieu d'initiative. Comptant seulement sur les dons et les aides, certaines associations rurales courent le risque de démobilisation des membres lassés par l'attente des résultats concrets.
L'ODAG aide les associations à se départir de la mentalité d'attendre tout des « bienfaiteurs » et de compter sur leurs propres initiatives. C'est pourquoi on octroie seulement le crédit après s'être concerté sans imposer de projets aux associations. Pour ce, DUFUMIER met en cause le souhaitable et le réalisable pour monter un projet :

---

[87] FORTIN (G.) , Mettre en œuvre le processus de développement participatif, 1985, p.80.
[88] GRIGORI (G) et MOULOUD (A), op.cit, p. 49.

*« La concertation entre les diverses parties doit commencer dès la conception des actions à entreprendre dans le cadre du (ou des) futur (s) projet (s). les discussions doivent porter à la fois sur ce qui serait souhaitable et ce qui peut être réalisé à plus ou moins court terme avec les moyens que chacun est en mesure d'apporter. L'important est qu'elles puissent aboutir à la formulation d'accords généraux dans lesquels les droits et les devoirs de chacune des parties seraient clairement établis sur une base contractuelle. »* [89]

**b. Appui aux actions économiques des associations.**

L'appui aux actions économiques se fait à travers les crédits octroyés aux associations de développement. L'ODAG encourage les paysans à une plus grande prise de risques mais surtout un développement susceptible d'avoir beaucoup d'effets d'entraînements.

Bien que le créneau est le développement participatif, la participation est trop souvent conçue de façon instrumentale, c'est-à-dire en vue d'obtenir l'adhésion à un schéma préconçu. De plus, elle ne s'adresse pas toujours à toutes les couches de la population. C'est pourquoi, même lorsque le style de développement se veut fondé sur la participation, il convient de se demander quelle est sa nature, quelles sont ses fins, ses dimensions, si elle englobe toutes les catégories sociales. Enfin, on remarque que ce développement profite à quelques chanceux plus réceptifs, voire l'institution elle-même.

*« La participation dépend de la conception du développement. Sa portée est plus large dans les pays qui veulent promouvoir un développement autonome, en comptant sur leurs propres forces. »* [90]

**c. Appui au développement des capacités d'évaluation.**

L'ODAG apprend aux associations à évaluer leurs atouts, à valoriser leurs potentialités et connaître leurs limités. En effet, des sessions centrées sur le thème « auto-évaluation » sont organisées chaque année à l'intention des responsables des associations.

Cet appui est louable car il permet de savoir en permanence ce qui se passe dans un projet afin de pouvoir le gérer en conséquence. En aidant à identifier les points de force et de faiblesse et en attirant l'attention sur les secteurs nécessitant une correction du projet. Insistant sur la fonction du suivi, DUFUMIER dit que :

---

[89] DUFUMIER (M), op.cit, p. 112.

[90] JACOB (J.P) et LAVIGNE (P.H), Les associations paysannes en Afrique, Paris, Karthala, 1994, p.107.

*« Le suivi-évaluation doit en effet surtout avoir pour objectif de fournir aux responsables les informations les plus à même de les aider à porter un jugement sur la progression et les effets des projets afin qu'ils puissent prendre à temps les décisions qui s'imposent. Le suivi fait partie intégrante de la gestion quotidienne des projets. Chaque opérateur doit être à mesure d'apprécier rapidement son avance ou son retard dans l'utilisation des ressources et l'exécution des travaux qui lui ont été assignés afin de modifier, si nécessaire, ses propres méthodes d'intervention. »* [91]

### 3. Obstacles à la promotion des associations locales.

Les obstacles rencontrés à chaque pas sont nombreux et souvent redoutables. Certains prennent naissance au sein de la communauté, d'autres en dehors de celle-ci.

#### a. Obstacles endogènes.

D'après l'ODAG, une mentalité de dépendance s'est emparée de la population, la rendant incapable de prendre ses propres décisions. Il peut alors être difficile d'avoir suffisamment confiance en sa propre capacité à prendre elle-même les choses en main. La population compte souvent sur l'élite et en dépend.

Le faible niveau de formation et de revenu de la grande majorité de la population constitue un obstacle à la promotion de ces associations. Il est nécessaire de renforcer les capacités des personnes et de leur organisation par une formation intégrant autant que possible les connaissances en la matière.

Cette promotion est aussi entravée par l'inaccessibilité à certains biens et droits. Pour des raisons de droits ou de coutumes, certaines catégories de populations sont dépourvues de ces biens et droits. Par exemple, l'inégalité d'accès à la terre, au système financier officiel et à certains services limite énormément les possibilités de promotion de ces groupes. C'est aussi le cas des femmes particulièrement désavantagées du fait de l'organisation sociale et des valeurs culturelles alors qu'elles jouent un rôle majeur dans le développement agricole.

#### b. Obstacles exogènes

Aux yeux de l'ODAG, les structures administratives tendent à laisser les gens en dehors du processus de prise de décision. Même pour les projets de développement local, ce sont les mêmes structures qui conçoivent les procédures pouvant être compliquées, dilatoires et même ambiguës. Et la population, sous la mobilisation des chefs locaux, se chargera de l'exécution de certaines tâches comme la collecte des matériaux locaux.

---

[91] DUFUMIER (M), op.cit, p.282

Les régimes politiques centralisés et autoritaires tentent d'endiguer la promotion de la société civile ou toute structure en dehors de l'Etat. Les personnes qui sont exposées à l'arbitraire de l'administration préfèrent généralement éviter les risques qu'elles courraient en s'organisant. Dans un Etat centralisé, la distance entre les centres décisionnels et la population empêche souvent celle-ci de participer aux prises de décisions.

*« Tant que le développement sera perçu comme une action qui vient de l'Etat par en haut, cette contradiction interdira tout progrès. La seule voie qui permette de sortir de la crise actuelle implique que l'on porte une plus grande attention à la consolidation des structures autochtones qui puissent dépasser leur origine pré-capitaliste et se transformer en instruments pratiques du développement. »* [92]

## D. Méthodologie d'appui aux associations locales : moteur du développement.

On observe une tendance à raisonner en termes de projet au niveau local mais le problème est en réalité plus vaste et concerne des actions privées et publiques d'une grande variété.
Cependant en ce qui concerne les principes de base et les démarches logiques, il est intéressant d'avoir un cadre commun, quels que soient les acteurs et le niveau considéré. Il est donc impératif d'accompagner les acteurs locaux et renforcer leur action.

### 1. Le travail d'accompagnement.

Le travail d'accompagnent part de « l'idée du projet » à « l'exécution ». La contribution la plus importante auprès des sous –groupes est l'appui à la réflexion et à l'analyse. On doit leur faire confiance, les aider à identifier les différents obstacles et les moyens de les dépasser.

### 2. L'extension des relations au-delà du niveau local.

L'extension des relations présente un intérêt particulier pour contribuer à la naissance ou au renforcement d'un véritable mouvement populaire au niveau local puis régional. Les organisations de base doivent sortir de leur isolement et se regrouper.
Ainsi, les fédérations sont un instrument de renforcement institutionnel pour chacune des organisations de base car « l'union fait la force ». Elles peuvent exercer une pression auprès des pouvoirs publics ou auprès des autres bailleurs afin d'être reconnues et acceptées en tant qu'acteurs.

[92] GORAN (H), « La crise africaine et la paysannerie non capturée » in politique africaine n°18, juin 1985, p. 93

## 3.Promouvoir la durabilité et la reproduction

### a. Le rôle potentiel de l'Etat et des agences d'aide

En décentralisant les décisions relatives aux programmes d'intérêt local, l'Etat peut favoriser la participation. En organisant des rencontres entre les acteurs publics et privés, les agences d'aide ont la capacité d'instaurer de nouvelles relations et de stimuler ainsi un processus d'édification et de solidification des associations locales.

### b. La communication et l'éducation

La communication entre les organisations paysannes et les échanges avec d'autres ONG d'appui et le gouvernement sont essentiels à la consolidation des organisations et de leurs réseaux. En plus, la pratique d'auto-évaluation renforce le sens de responsabilité. Elle peut favoriser l'instauration d'un dialogue authentique entre les partenaires. Elle participe de plus au renforcement des capacités des populations. Pour cela, il faut développer un modèle d'évaluation se préoccupant davantage de l'aspect qualitatif, du renforcement des capacités des groupes de base.

Nous considérons que l'objet de la promotion des associations locales n'est pas de favoriser, par tous les moyens, l'éclosion anarchique de ces dernières, mais de les réglementer à certaines normes du monde associatif et d'augmenter la contribution d'aide à un développement conçu par les acteurs locaux. Pour cela, il faut responsabiliser les acteurs locaux.

En conclusion au chapitre, on assiste en général à ce que l'on pourrait appeler une réhabilitation du niveau local. Elle repose sur l'idée, voire évidente aujourd'hui, qu'aucune politique ne peut être couronnée de succès si elle ne bénéficie pas l'adhésion et de l'appui réel de ceux qui doivent la mettre en œuvre. Les différents intervenants en milieu rural doivent accorder une grande importance à la participation populaire au niveau de la définition de ses besoins et de la recherche des solutions.

Insistant sur l'importance de la participation populaire, SAUDERS et WARFORD disent :

> *« Il semblerait que les villages apprécient mieux leurs réseaux d'alimentation en eau, en font un meilleur usage, les exploitent et les entretiennent plus efficacement lorsqu'ils ont contribué (pour un apport en main d'œuvre et en argent) au coût de la construction et lorsqu'ils paient des redevances de consommation qui couvrent au moins les coûts d'exploitation et d'entretien. »* [93]

---

[1] SAUDERS (R.J) et WARFORD (J.J.), L'alimentation en eau des communautés rurales, Paris, Economica, 1978, p.201

Malgré cela, la réussite de cette participation reste à relativiser. D'un côté, la carence (ou l'absence) des moyens humains engagés sur terrain et l'imposition d'une participation préconçue diminuent sa qualité. De l'autre, la réticence et/ou la récalcitrance des paysans à l'adhésion des techniques modernes se vouant à leur savoir –faire n'est pas à sous-estimer.

> *« Cet exemple de conflit entre un savoir scientifique qui se veut idéal et un savoir paysan purement empirique nous donne la mesure du problème et nous invite à relativiser la notion du progrès. L'évolution des techniques agricoles ne peut être considérées comme un processus en perpétuel mouvement entre les diverses logiques en présence. »* [94]

Le centralisme de cette institution est aussi à remettre en doute. Peut-être que sa décentralisation remettrait sur scène les objectifs cachés bien qu'elle conditionne son aide à la mise en œuvre d'initiatives de développement déconnecté de l'action religieuse stricto sensu. Mais elle a le mérite d'organiser la population en société civile en dehors du cadre politico-administratif.

[94] DUPRE (G), ( sous la dir), Savoirs paysans et développement, Paris, Karthala-ORSTOM , 1991, p.150.

## CONCLUSION GENERALE.

Les ONG confessionnelles arrivent donc à capitaliser deux types de légitimité, religieuse et socio-économique, dans un processus cumulatif qui fait d'elles un « entrepreneur du développement » mais un entrepreneur dont la particularité réside en leur capacité de s'approprier les voies d'accès au salut. Selon MVENG leur contribution satisfait certaines catégories de personnes :

*« Les réalisations sociales et culturelles des Eglises ont assuré leur implantation et assurent encore leur influence sociale et politique [...] un bon nombre d'adultes et de scolaires, toutes religions confondues, estiment que le christianisme convient le mieux à l'Afrique parce que qu'il contribue au développement et au progrès. »* [95]

Cette observation est réaliste. Cette attitude transparaît même dans le comportement des ONG confessionnelles oeuvrant au Burundi. Leur capacité de quadrillage territorial et d'organisation, et sur un zèle qui ne se dément pas, jouissent d'une supériorité de proximité et d'efficacité. Ce potentiel leur confère un pas sur les autres ONG.

Il n'est donc pas absurde d'envisager une relation de cause à effet entre les deux processus, développement et évangélisation, l'un se nourrissant de l'autre et réciproquement. Dans cette perspective, les ONG Confessionnelles auraient bien été le vecteur particulièrement efficient d'une stratégie d'évangélisation qui ne dit pas son nom.

L'absence prononcée de l'Etat devant sa responsabilité de répondre aux demandes de la population est remarquée par la population. Cette tâche est remplie par les ONG surtout confessionnelles, que nous avons vu omniprésentes dans les secteurs socio-économiques, allant même à l'encadrement de la population par un travail de conscientisation et de responsabilisation, en prenant en main leurs destinées au niveau local, par la promotion d'association d'auto-développement.
Cette situation fait que l'image de ces ONG a tendance à l'emporter sur celle de l'Etat, ce qui empiète sur sa souveraineté.
« Faiseurs du social » comme on l'a vu, ces ONG remplacent l'Etat aux yeux des populations dans certaines de ses fonctions régaliennes. L'Etat Burundais naguère « Sebarundi » ne l'est plus. Ce transfert de responsabilités ne fait qu'affaiblir l'image de l'Etat. Dans la revue » Au cœur de l'Afrique », J. NIMUBONA le dit clairement :

*« Les bailleurs de fonds et tous ceux qui prétendent aider le Burundi a accéder à la bonne gouvernance incitent et contraignent les politiques (gagnés à cette cause par ailleurs) à décentraliser, à confier beaucoup de missions à la société civile notamment aux ONG Internationales, sans réfléchir sur les conséquences politiques d'un tel*

[95] MVENG (E.), op.cit ; P.106

*transfert sur les représentations endogènes de l'autorité, sans penser les institutions locales dans leur rapport avec les populations et sans anticiper les effets de cette politique ayant entamé la crédibilité des acteurs politiques étatiques ou infra-étatiques. »* [96]

L'autre point qui a retenu l'attention de notre travail est l'organisation de la population en société civile par la promotion des associations locales comme base de développement. Cette action est d'une impérieuse nécessité à l'ère de la mondialisation, stade suprême de la doctrine libérale. Cet effort est louable, les populations étant organisées, pourront formuler leurs demandes auprès des pouvoirs publics, car elles ont un cadre d'expression. Durant ce processus de maturation, elles ont acquis les moyens intellectuels de formation de projets, avis et considérations aux pouvoirs publics ou autres partenaires.

En définitive, l'action des ONG confessionnelles dans la société est ambiguë. Au-delà de la rhétorique du développement assénée, ces interventions auraient pour fonction de se légitimer socialement aux yeux des populations dont on attend la conversion.
L'articulation entre action des ONG confessionnelles et politiques publiques de développement, le désengagement de l'Etat, la privatisation de l'essentiel de ses fonctions socio-économiques et la promotion au plan local des initiatives communautaires restent le champ de bataille de ces ONG.
Dans ce contexte, le processus de délégitimation de l'Etat qu'engage le triomphe de la doctrine ultralibérale se traduit symétriquement par « un surcroît de légitimité » pour ces ONG Confessionnelles. Dès lors, celles-ci, traditionnellement méfiantes envers le politique, s'estiment donc fondées non seulement à préserver leur espace d'autonomie, mais également à essayer de l'élargir aux dépens de l'Etat accusé de tous les maux (corruption, gabegie, lourdeur administrative...). Et d'ailleurs, l'idéal de « promotion humaine intégrale » ne serait réalisé, sans prétendre prendre en main, d'une façon souterraine tous les leviers de la société globale.

Enfin ces ONG Confessionnelles ont un « stock de références philosophiques » puisé à deux courants de la pensée : celui de la libre association de citoyens, rassemblés par un idéal commun, et celui de la mission religieuse.
A cette dernière, elles ont largement emprunté leur matrice d'organisation et d'intervention, donateurs et/ou collecteurs de fonds au Nord, bénéficiaire au Sud avec les médiateurs que sont les missionnaires ou leurs substituts représentant le Nord dans le Sud.

---

[96] NIMUBONA (J.), « Etat et représentation de l'Etat ; réflexions et hypothèses sur les crises de légitimité et les conflits à l'ère de la mondialisation » in Au cœur de l'Afrique, Tome LXVI n° 1, Janvier 2000, p. 41

Ces ONG Confessionnelles s'inscrivent donc naturellement dans la mouvance chrétienne qui entend traduire dans les faits le devoir de charité sur lequel insistent les Ecritures, mais tout en reprenant le schéma fonctionnel ci-dessus esquissé.

Voilà ce que nous avons appelé « la voie religieuse de la participation politique à travers les ONG Confessionnelles. »

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. OVRAGES GENERAUX


- ARON (R), Essai sur les libertés, Paris, CML, 1976
- BAYART (J.F), L'Etat en Afrique. La politique du ventre. Paris, Fayard, 1989
- CHAUNU (P.), La liberté, Paris, Fayard, 1987
- CHEZA (M), (sous la dir), Histoire de la laïcité, ed. de l'université de Bruxelles, 1981, Le synode africain, Paris, Karthala, 1996
- CLARK (J.), Promotion de causes, ONG et gouvernement : une association pour le développement, Paris, 1993
- COSTER (R.), Evangile et politique, ed-aubier-Montaigne, 1968
- CONSTANTIN (F.) et COULON, (sous la dir), Religion et Transition démocratique en Afrique, Paris, Karthala, 1997
- COULON (C.), Les musulmans et le pouvoir en Afrique noire, Paris, Karthala, 1983
- DUFUMIER (M.), Les projets de développement agricole. Manuel d'expertise, Paris, Karthala et CTA, 1996
- DURAND (J.P.) et WEIL (R.), Sociologie contemporaine, Paris, Ed. Vigot, 1990
- FURTADO (C.), Développement et sous-développement, Paris, PUF, 1967
- GAHAMA (J.), Le Burundi sous administration belge. La période du mandat 1919-1939, Paris, Karthala, 1983.
- GLELE (M.A.), religion, culture et politique en Afrique noire, Paris, Economica, 1981
- GONIDEC (P.F.), Les systèmes politiques africains, Paris, LGDJ, 1978
- HILGERS (W.), Eglise et développement. Inventaire commenté de la contribution de l'Eglise au développement économique et social du Rwanda et du Burundi, Bujumbura, CERAS, 1967.
- LAGROYE (J.), « La légitimation », in GRAWITZ (M.) et LECA(J.), Traité de science politique, V, Paris, PUF, 1985, p. 395-467
- LAUBIER (P.), Introduction à la sociologie politique, Paris, Ed.Masson, 1983

- LAZAREV (G.) et MOULOUD (A.), Développement local et communautés rurales, Paris, Karthala, 2002
- LEDURE (Y.), Conscience religieuse et pouvoir politique, Paris, ed-Masson, 1983
- L'HUILLIER (F.), Les institutions internationales et transnationales, Paris, PUF, 1961
- LUNEAU (R.), Paroles et silences du synode africain 1989-1995, Paris, Karthala, 1997
- MANIRAKIZA (M.), Burundi. Quand le passé ne passe pas 1987-1993, la Longue Vue, 2002
- MBEMBE (A.), Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniales, Paris, Karthala, 1988
- MEESTER (P.de), Où va l'Eglise d'Afrique, Paris, Ed du Cerf, 1980
- MERLE (M.), Sociologie des Relations internationales, Paris, Dalloz, 1982, 3ème éd.
- METOGO (E.), Dieu peut-il mourir en Afrique ? Essai sur l'indifférence religieuse et l'incroyance en Afrique noire, Paris, Karthala et VCAC, 1997
- MOSMANS (G.), L'Eglise à l'heure de l'Afrique, Casterman, 1961
- REMOND (R.), (Sous la dir.), Forces religieuses et attitudes politiques dans la France contemporaines, Paris, PFNSP, A. Colin, 1965
- RIFFLET (J.), Les mondes du sacré. Religion, laïcité, esotérisme. Ed.mols, 2002
- RIVIERE (C.), Socio-Antropologie des religions, Paris A.Colin, 1997
- SAUNDERS (R.J.) et WARFORD (J.J.), L'alimentation en eau des communautés rurales, Paris, Economica, 1978
- SENARCLENS (P. de), La politique internationale, Paris, A Colin, 1992
- SCHWATZEN BERG (R.G.), Sociologie politique, Paris, Montchréstien, 1988
- URFER (S.), Socialisme et Eglise en Tanzanie, Paris, IDOC, 1975

## 2. MEMOIRES


- MUHIGIRA (C.), L'impact sicio-économique des ONG en milieu rural au Burundi, mémoire, UB, FSEA, Bujumbura, 1988
- NDAYIRAGIJE, l'impact de la mission de RUMEZA de 1935-1962, mémoire, UB, FLSH, Bujumbura, 1982
- NDAYISABA (S.), L'Eglise catholique face aux conflits politiques au Burundi 1965-1970, mémoire, UB, FLSH, Bujumbura, 2000
- NDEREYIMANA (A.), L'importance économique de l'Eglise catholique au Burundi, mémoire, ISCAM, Bujumbura, 1980
- NIMPOZA (P.), Les rivalités confessionnelles au KATANGA 1920-1940, mémoire, UB, FLSH, Bujumbura, 1986


## 3. REVUES ET AUTRES PUBLICATIONS.


- BADIE (B.), « L'Etat en question » in sciences Humaines n°35, février 1996
- BAYART (J.F.), « Les Eglises chrétiennes et la politique du ventre. Le partage du gâteau ecclésial » in politique africaine n° 35, 1989
- BUDUDIRA (B.), « Les Eglises de la sous-région des Grands-lacs et le pluralisme politique « in Au cœur de l'Afrique n°2, 1993.
- CHRETIEN (J.P), « Eglise et Etat au Burundi : les enjeux politiques » in Afrique contemporaine n° 142, Avril-juin 1987.
- CHRETIEN (J.P.) , « Eglise et Etat au Burundi : l'issue politique » in Afrique contemporaine n° 145, 1ère trimestre, 1988
- GORAN (H.), « La crise africaine et la paysannerie non capturée » in politique africaine n° 18, Juin 1985
- FAUROUX (E.), « Les sociétés rurales de l'ouest malgache : des transformations profondes et complexes » in Afrique contemporaine n°202-203, 2002

- MBEMBE (A.), « L'argument matériel dans les Eglises catholiques d'Afrique « in Politique africaine n° 35, 1989
- NIMUBONA (J.), « Etat et représentation de l'Etat, réflexions et hypothèses sur les crises de légitimité et les conflits à l'ère de la mondialisation » in Au cœur de l'Afrique, Tome LXVI n° 1, janvier 2000, P.42.

- Haut conseil de coopération internationale, les non-dits de la bonne gouvernance pour un débat politique sur la pauvreté et la gouvernance, Paris, Karthala, 2001
- Le libéralisme catholique. Textes choisis et présentés par Marcel PRELOT.